

qUNIVERSITE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY DE COCODY



UFR SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE

INSTITUT D'ETHNOSOCIOLOGIE

Département de Sociologie

MEMOIRE DE MASTER

Spécialité : Sociologie de l'économie et de l'emploi

Sujet de recherche

**COMMERCIALISATION DE L'ATTIÉKÉ ET VULNÉRABILITÉ
DES FEMMES DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN : CAS DE
L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN »
DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ**

Année académique : 2017-2018

Impétrant
NAKA Akoua Grace

Directeur Scientifique
Dr. BAH Mahier
Jules Michel
Maître-Assistant

Superviseur
Prof. BAHA Bi Youzan
Professeur Titulaire

MEMOIRE DE MASTER

Spécialité : Sociologie de l'économie et de l'emploi

Sujet de recherche

COMMERCIALISATION DE L'ATTIÉKÉ ET VULNÉRABILITÉ DES FEMMES DANS LE DISTRICT D'ABIDJAN : CAS DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ

Présenté par :

NAKA Akoua Grace

Année académique : 2017-2018

SOMMAIRE

DÉDICACE	IV
REMERCIEMENTS	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE	3
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
I- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	4
II. PROBLÉMATIQUE.....	6
III. HYPOTHÈSE ET VARIABLES	11
IV. MODÈLE D'ANALYSE.....	12
V. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	14
VI. REVUE DE LA LITTÉRATURE	15
VII. APPROCHE CONCEPTUELLE.....	39
VIII. CHAMP DE REFERENCE THEORIQUE :.....	41
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.....	45
I- DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE	45
II. PROCEDURES DE COLLECTE DES DONNEES	47
IV. MÉTHODES D'EXPLOITATION DES DONNÉES RECUEILLIES	52
DEUXIÈME PARTIE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ ET PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	58
CHAPITRE I : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ.....	59
I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ	59
II. LES DIFFICULTÉS DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ.....	62
CHAPITRE II : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	64
I. HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN »	64
II. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION.....	64
III. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION.....	66
IV. OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION	67
V. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION.....	67

TROISIÈME PARTIE : LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA VULNERABILITE DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAME	69
CHAPITRE I : EXCLUSION AU MÉCANISME D'AIDE DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	70
I. FORME D'ORGANISATION, L'OBJET DE L'ASSOCIATION ET MARGINALISATION JURIDIQUE, ET LA MARGINALISATION SOCIALE	70
II. FORME D'ORGANISATION ET EXCLUSION DES MÉCANISMES D'AIDE	74
CHAPITRE II : MÉCANISME DE TRANSFORMATION DES CLIENTS EN CONCURRENTS DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAME	78
III. LES DYSFONCTIONNEMENTS INTERNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION	78
IV-LES STRATEGIES LIEES A LA ZONE D'INCERTITUDE	81
CHAPITRE III : OUTILS DE PRODUCTION DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	84
I. LA FAIBLESSE DU DISPOSITIF TECHNIQUE DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	84
II. LIEU D'OCCUPATION PRECAIRE ET MENACE DE DÉGUERPISSEMENT	86
CONCLUSION	89
BIBLIOGRAPHIE	91
ANNEXES	93

DÉDICACE

À ma famille.

REMERCIEMENTS

Le processus de recherche implique indispensablement la participation et le soutien de personnes douées de qualités humaines. Le chercheur doit, conformément aux normes académiques et sociales, témoigner toute sa gratitude.

C'est pourquoi, nous tenons, à signifier notre reconnaissance à un ensemble de personnes qui, de près ou de loin, ont œuvré à la réalisation de ce travail de recherche.

Avec déférence, nous tenons à saluer Professeur BAHA-BI Youzan, Professeur Titulaire de Sociologie, Directeur du LERISSS. Que le cher maître soit assuré de l'honneur que nous éprouvons à être sous sa supervision scientifique. Puisse cette relation de maître/apprenant se pérenniser afin que nous profitons au maximum de l'immense savoir-faire que lui reconnaît le monde universitaire local et même international.

Nous exprimons notre profonde gratitude à Docteur BAH Mahier Jules Michel Maître-assistant de Sociologie, qui a bien voulu accepter d'assurer la direction scientifique de notre mémoire. Nous le remercions, pour ses critiques et suggestions qui ont été d'un apport capital dans l'élaboration de cette étude.

Nous témoignons, également, de notre gratitude envers Docteur NIAMKÉ Jean Louis, Maître-Assistant de Sociologie, Docteur OKOU Kouakou Norbert, Assistant de Sociologie, Docteur DAGO Ange Michelle, Assistante de Sociologie, Docteur ALLO Elvis, Docteur ABE Roméo, Docteur RENAUT Roger et Docteur FRANCI Alain. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements les plus chaleureux et de notre infinie gratitude pour leur aide dans la rédaction du travail, leurs marques de considérations et les nombreux conseils avisés dont ils ne font nullement l'économie à notre égard.

Nous tenons à remercier également les doctorants GOHOU Serge,

N'GUESSAN Djemis, DAN Thierry, AKPA Hervé, N'DEPO Steve, DJANE Wilfried, DAGO Franck, DJEDJOU David, TANO Joseph pour les conseils avisés, le suivi pédagogique et les encouragements renouvelés.

Nous exprimons toute notre gratitude à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre ont œuvré à la réalisation de ce mémoire, les femmes de l'association, l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers, l'Officier DAHA Blesson, KOUASSI Flora, et ALALAYE Habib.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ATR	: Accès des Tiers au Réseau
CERAP	: Centre de Recherche et d'Action pour la Paix
DSPR	: Document de Stratégie de la Pauvreté de la Réduction
EDF	: Electricité de France
INSP	: Institut National de Santé Publique
LERISS	: Laboratoire d'Etude et de Recherche Interdisciplinaire des Sciences Sociales
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCPV	: Office d'aide à la Commercialisation des Produits Vivriers
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement.
ONPES	: Observation National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
ONU	: Organisation des Nations Unies.
SDRP	: Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté.
SIM	: Système d'Information sur le Marché
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication.
UNESCO	: United Nations for Education, Science and Culture Organization
UTB	: Union des Transporteurs de Bouaké.

INTRODUCTION

Autrefois considérée comme une culture de soudure et destinée essentiellement à l'autoconsommation, la demande croissante en produits dérivés du manioc (attiéké, pâte pressée) pour les centres urbains et les filières d'exportation, crée aujourd'hui des opportunités intéressantes de revenus. Notamment pour les femmes qui sont au centre de la production et des opérations de transformation et de commercialisation.

Ces activités leur permettent de s'insérer dans le secteur marchand agricole et d'améliorer leurs conditions de vie, sortir de la pauvreté, améliorer la scolarité des enfants et l'accès aux soins (P. Mendez Del Villar, 2017).

Afin de soutenir, les agriculteurs qui comptent sur la transition de la culture de subsistance, le gouvernement ivoirien a placé la commercialisation agricole au cœur des stratégies nationales de développement agricole (Banque mondiale, 2008).

Malgré les initiatives prises, force est de constater que les femmes dans leur activité de commercialisation de l'attiéké vivent une régression. Elles sont confrontées à une concurrence et elles parviennent difficilement à évacuer leurs stocks de marchandises.

Face à cela, le problème de recherche qui découle s'articule autour de la vulnérabilité des commerçantes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé, en dépit des politiques gouvernementales et international, en vue de permettre l'autonomie des femmes en général et en particulier des femmes exerçant une activité économique.

Dès lors, quels sont les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

L'objectif que se propose notre étude est donc d'analyser les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

L'intérêt de cette étude est de permettre aux femmes de l'association de sortir dans l'état de vulnérabilité dans laquelle elles se trouvent.

Afin de cerner la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun », notre travail est organisé en trois parties :

D'abord, la première partie est consacrée aux considérations d'ordre théoriques et méthodologiques qui permettent de construire le problème d'une part et d'autre part de choisir les techniques de collecte de données et la méthode d'analyse qui convient.

Ensuite, la seconde partie procède à la présentation de la commune d'Adjamé qui est notre champ géographique. Nous y décrivons également l'association « Eklo éhoun ».

Enfin, la troisième partie de cette recherche est le lieu où nous analysons à travers trois niveaux la vulnérabilité des femmes.

D'abord, nous déterminons les facteurs d'exclusion au mécanisme d'aide des femmes de l'association « Eklo éhoun ». Ensuite, nous décrivons le mécanisme par lequel les clients de l'association « Eklo éhoun » se sont transformé en concurrent. Et dans la dernière séquence nous identifions les outils de productions des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

PREMIÈRE PARTIE :
CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE
DE L'ÉTUDE

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Le cadre théorique nous permet de mettre sur pieds la démarche à suivre dans l'étude. Ici, le cadre d'étude se structure autour de la justification du choix de l'étude, la problématique, l'hypothèse, les objectifs, la revue de la littérature et l'approche conceptuelle et enfin le champ de référence théorique.

I- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET

La justification du choix du sujet de recherche se fait en trois volets qui comportent les motivations personnelles ainsi que les raisons scientifiques et sociales.

I-1. Motivations personnelles

Notre engouement pour la réalisation de ce travail sur la commercialisation de l'attiéké et la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo Ehoun » de la gare UTB d'Adjamé, se justifie de prime abord, par le fait qu'autrefois notre mère commercialisait l'attiéké et aussi au fait que notre tante est aussi commerçante d'attiéké, cela a toute suite suscitée en nous le désir de travailler sur ce sujet.

Ensuite, la perspective d'entreprendre une étude scientifique sur un sujet portant sur la vulnérabilité de la femme, nous a enthousiasmés parce que la question de la femme est au cœur de plusieurs débats.

Enfin, le fait que les femmes de l'association « Eklo éhoun » sont dévalorisées pourtant elles font parties intégrantes de la satisfaction au niveau de la consommation ivoirienne a suscité le désir de travailler sur ce sujet.

I-2. Motivation scientifique

La question de la vulnérabilité des femmes est au cœur de plusieurs débats.

En effet, de nombreux auteurs s'y sont intéressés.

Selon Thomas Hélène (2010), l'idée de vulnérabilité donne à voir comment la précarité au travail, la fragilité du statut en termes de papiers et de droits, l'exposition aux violences du partenaire ou d'un éphémère protecteur, se renforcent les unes les autres, comment l'impuissance face à un employeur et la dépendance vis-à-vis d'un conjoint se permettent mutuellement.

Il ne s'agit pas ici d'une logique inexorable de facteurs sociaux, de handicaps chiffrés par les experts. Il s'agit, très concrètement, de dilemmes très matériels que certaines femmes doivent arbitrer, en « *choisissant* » entre les événements néfastes devant lesquelles elles s'inclinent.

Selon Jean Michel Mignot (2015), les femmes constituent la population la plus vulnérable. Dans les situations d'insécurité alimentaire, les femmes sont les premières à en faire partir. Le temps de travail des femmes est souvent largement supérieur à celui des hommes, les femmes entrepreneurs ont beaucoup plus de difficultés d'avoir accès au crédit que leurs homologues masculins.

Ainsi, cette étude peut être crédible d'un intérêt scientifique dans la mesure où certains auteurs se sont intéressés à ce sujet et malgré ces écrits elles demeurent toujours dans la vulnérabilité.

I-3. Motivations sociales

Ce sujet porte un intérêt social car de plus en plus des initiatives sont prises pour emmener la femme à être autonome. Le 19 Octobre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire) s'est tenue la campagne régionale de communication pour un changement social et comportement en vue de l'autonomisation des femmes et

du dividende démographique. Elle a eu pour objectif d'accroître la demande en services et produits de la santé de la reproduction maternelle et infantile.

Aussi, des ateliers sont mis en place en vue d'améliorer l'accompagnement des femmes en situation de précarité. Tel est le cas de l'atelier Jour de France de l'égalité qui montre que les facteurs de précarité sont liés à un parcours de vie difficile, des parcours de formations et d'insertions professionnelles chaotiques, des difficultés financières, en matière de logement, en matière de santé.

La monoparentalité et les femmes de nationalité étrangère parce qu'elles rencontrent des difficultés supplémentaires liées à la langue, la culture, leur statut (procédure de régularisation) ont été identifiées comme étant des situations susceptibles de générer de la précarité (Égalité Femmes/ Hommes. Une bonne fois pour toute 9 Janvier 2018). Notre mémoire peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes de l'association « Eklo éhoun » dans la mesure qu'elle donne des nouvelles stratégies de vente, faire appel à des investisseurs, lutte pour une meilleure amélioration des conditions de travail des commerçantes d'attiéké, et fait la promotion de leur commerce.

II. PROBLÉMATIQUE

À travers le monde, les femmes contribuent de manière significative à la survie économique de leur communauté et à la croissance de leur pays en accomplissant un large éventail d'emplois et d'activités dans les secteurs peu valorisés (travaux domestiques, économie informelle). Cependant, alors que les femmes effectuent 66% du travail mondial et produisent 50% de la nourriture mondiale, elles ne perçoivent que 10% des revenus.

De plus, elles représentent 70% des plus pauvres du monde. Généralement privées d'un accès au patrimoine, au capital et à toute forme d'assurance sociale, les femmes et les filles font face à une vulnérabilité économique sociale. Elles

représentent 70% du 1,3 milliard de personnes qui vivent avec moins de 1 dollar par jour (Agence française de développement, 2014).

Malgré leur importance démographique et leur dynamisme dans les processus productifs de biens matériels et immatériels, les femmes sont confrontées à beaucoup de difficultés résultant de la persistance de certains préjugés et de leur faible accès aux facteurs de production (Bridge, Août 2010).

Dès lors, une prise de conscience s'effectue au niveau des femmes et de plusieurs structures de développement.

L'autonomisation et l'égalité des femmes est un droit humain fondamental d'une importance critique dans la réalisation des objectifs de développement, y compris la santé.

L'augmentation de la participation des femmes à la vie politique, le contrôle des ressources, dont la terre, l'accès à l'emploi et à l'éducation sont cruciaux pour promouvoir un développement durable.

Il existe de nombreux moyens permettant d'améliorer la santé et la qualité de vie des femmes et des membres de leur famille grâce à une meilleure égalité des sexes.

Des femmes pouvant se prendre plus en charge seront plus susceptibles d'avoir moins d'enfants, d'avoir accès aux services de santé et de contrôler les ressources de santé tout en subissant moins de violence domestique.

Leurs enfants auront plus de chances de survivre, d'être mieux choyés à la maison et de recevoir des soins de santé lorsqu'ils en ont besoin.

Dans le même temps, un meilleur état de santé des femmes peut les aider à se prendre davantage en charge et à gagner en autonomie.

Des femmes en bonne santé seront plus à même de participer activement à la société et aux marchés et prendre des mesures collectives pour promouvoir leurs propres intérêts.

Elles tendront à mieux négocier et mieux contrôler les ressources dans leurs foyers.

Ainsi, associer l'égalité des sexes et la santé peut contribuer à maximiser l'impact des politiques en matière d'égalité des sexes sur la santé et inversement (Women and Gender Equity Knowledge Network, 2007).

Au cours des vingt-cinq dernières années la croissance économique soutenue dans bon nombre de pays et la reconnaissance grandissante des droits dans les stratégies de développement ont engendré de nouvelles possibilités pour de nombreuses femmes.

Cette situation favorise la mise en place de processus d'autonomisation, à travers de nombreux engagements internationaux qui appuient l'autonomisation économique et sociale des femmes, notamment le Programme d'action de Beijing, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et une série de conventions relatives à l'égalité des sexes adoptées par l'organisation internationale du travail (ONU Femmes, 2016).

C'est dans cette perspective que l'organisation des nations unies pour les femmes soutient l'autonomisation économique de la gente féminine conformément à ces engagements.

C'est également dans la logique de favoriser l'autonomisation de la femme que le groupe SACO (Service d'Assistance Canadienne aux Organismes) qui accompagne les femmes dans le processus d'autonomisation en leur fournissant les ressources nécessaires mais également les occasions de les utiliser de façon qui mènent à la réussite économique (Women Economy, 2008).

Avec des structures internationales, les femmes s'organisent de plus en plus dans des formes d'organisation économique.

C'est le cas des femmes « Nana-Benz » du Togo. Ces femmes entrepreneurs représentent le fer de lance de beaucoup d'économies africaines. Dans la partie subsaharienne du continent, elles détiennent la majeure partie des entreprises de l'économie informelle.

Les « Nana Benz » engendrent des chiffres d'affaires et des bénéfices hors normes et surtout pour les principales grossistes (Coquery- Vidrovitch C, 1994).

C'est dans cette lancée qu'en Côte d'Ivoire, les femmes deviennent de plus en plus entreprenantes et beaucoup d'entre elles sont dans le commerce du vivriers notamment la fabrication de produit alimentaire à base de manioc. Pour soutenir le savoir-faire de fabrication traditionnelle des produits à base de manioc, le gouvernement ivoirien a mis en place une stratégie.

Un ensemble de procédé visant à booster la production de manioc, accroître la transformation de celui-ci, mais aussi permettre aux différentes productrices de pouvoir subvenir à leur besoin comme le souligne des entretiens de notre enquête exploratoire.

Ces différentes stratégies convertis en franc nous donnent un montant global de 1,675 milliard de FCFA. Mr le président de la « commission manioc dérivés » au conseil national des exportations, a présenté une stratégie de structuration de la filière. Cette stratégie appuyer par l'État comprend trois volets.

Le premier a trait à l'environnement et à la réglementation pour un coût de 1,04 milliards FCFA. Il vise à formaliser et à structurer la filière manioc, à introduire des systèmes de mécanisation dans les plantations et à promouvoir l'exploitation moderne de type industriel.

Le second volet concerne les investissements estimés à 340 millions de FCFA. Il devrait permettre de soutenir la mécanisation des différentes étapes de la transformation de manioc, améliorer la qualité et la productivité ainsi que la promotion du transport du manioc et des produits dérivés.

Le troisième volet, lui porte sur le renforcement des capacités.

L'État veut à travers la formation des acteurs de la filière promouvoir les bonnes pratiques, appuyer la recherche et le développement au plan financier et dans le transfert des technologies¹.

<http://mobile.apanews.net/index.php/fr/news/la-production-de-manioc-en-cote-divoire-estimee-a-45-millions-de-tonnes-en-2016>

Toutes ces stratégies susmentionnées mettent en lumière la volonté politique de l'État en vue de permettre aux producteurs et productrices de manioc et de produits dérivés du manioc d'atteindre un cadre de vie à la hauteur de leurs efforts. Une structuration de l'activité à travers sa rationalisation.

Nonobstant, il nous a été donné de constater pendant l'enquête exploratoire une toute autre réalité.

En effet, les femmes vendeuses de l'association « Eklo Ehoun » de la gare UTB d'Adjamé, une association qui compte en son sein plus de 100 femmes ont pour activité génératrice de revenu le commerce de l'attiéké. Il ressort que cette commercialisation de l'attiéké leur permet de subvenir à tous leurs besoins. De 2006 à 2011, ces femmes écoulent en moyenne 50 sacs d'attiéké par jour, ce qui leur assure un bénéfice mensuel estimé à 400 000 FCFA.

Grâce à ce commerce, et à l'appui des politiques de l'Etat ivoirien qui a offert la somme de 300000fcfa, la plupart de ces femmes parviennent au cours de cette période (2006-2011) à scolariser leurs enfants et à répondre à tous leurs besoins en termes de logement, de nourriture, et de dépenses sanitaires et activité connexe.

Cependant, à partir de 2011 les femmes de l'association « Eklo Ehoun » vivent une régression dans l'évolution de leur activité de vente de l'attiéké. Le fait qui apparaît est qu'il y a une forte demande de cette denrée alimentaire avec le développement d'activité gastronomique et l'entrée d'autres acteurs dans la commercialisation de l'attiéké.

Confrontées à une concurrence, ces dernières parviennent difficilement à écouler leur stock de marchandises. « Eklo Ehoun » fait face depuis ce temps à une régression des ventes. Cette régression est perceptible à travers l'indice de performance de vente qui passe de 50 sacs par jour à moins de 20 par jour.

Cette baisse de performance a pour corolaire un stockage sur une longue période de la denrée périssable. Aussi une régression du revenu des femmes de l'association qui sont sujettes à reconfiguration de leur rapport à la société.

Les femmes de l'association subissent une marginalisation au niveau juridique et sociale familiale.

Il y a la perte du prestige sociale, elles perdent leurs clients et leurs fournisseurs. Subvenir au besoin socioéconomique de la famille paraît être une tâche ardue pour ces femmes de l'association.

De ces constats, le problème de recherche s'articule autour de la vulnérabilité des commerçantes de l'attikié de l'association « Eklo éhoun » en dépit des politiques gouvernementale et internationale en vue de permettre l'autonomie de la femme en générale et en particulier des femmes exerçant une activité économique.

Dès lors, quels sont les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » ?

Afin de répondre à cette interrogation centrale de notre recherche, nous nous appliquerons à cerner un ensemble de questionnements :

- Quelles sont les facteurs d'exclusion au mécanisme d'aide des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé ?

- Par qu'elle mécanisme les clients de l'association « Eklo éhoun » ce sont transformé en concurrents?

- Comment se présente les outils de production des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé ?

III. HYPOTHÈSE ET VARIABLES

III-1. Hypothèse

Une hypothèse est une proposition provisoire qui anticipe une relation entre deux termes (concepts ou phénomènes). Elle demande donc à être vérifiée et elle devra être confrontée ultérieurement à des données d'observation.

Ainsi, pour être vérifiable empiriquement, une hypothèse doit être falsifiable, c'est-à-dire, qu'elle doit, d'une part, être testable indéfiniment et d'autre part, accepter des énoncés contraires qui sont théoriques susceptibles d'être vérifiés (Fauvel, 2002).

Formulation de l'hypothèse

Dans le cadre de notre recherche, la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo Ehoun » est liée au manque d'organisation de celle-ci.

III-2. Variables

Nous avons deux types de variables, la variable dépendante qui est la variable à expliquer et la variable indépendante qui est la variable explicative.

Dans notre étude la variable dépendante est : la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo Ehoun », et la variable indépendante est : le manque d'organisation des femmes de l'association « Eklo éhoun ».

IV. MODÈLE D'ANALYSE

Le phénomène à l'étude est la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » et le manque d'organisation de celle-ci.

Le présent modèle d'analyse constitue le cadre de vérification.

Tableau I :

Concepts	Dimensions	Indicateurs
La vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun »	Sociale	-marginalisation sociale -autonomie des femmes de l'association -perdent des clients
	Économique	-vétusté des outils de travail -pas accès aux subventions
Le manque d'organisation des femmes de l'association Eklo éhoun	Sociale	-absence d'unité de commandement -Ne sont pas des coopératives -Potentiels clients sont devenus leur concurrent -Stratégies développées par les concurrents -Site d'occupation précaire
	Économique	-Instabilité des prix -Ne bénéficie pas de l'aide de l'OCPV

La vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo Ehoun » crée un frein dans la commercialisation de l'attiéké. La vulnérabilité des femmes est perceptible à travers des dimensions (sociale et économique), et trouvent leurs explications dans le manque d'organisation de celle-ci.

À travers, cette explication nous nous attèlerons à mettre en relations les différents indicateurs des variables composant l'hypothèse de sorte à en montrer la pertinence vis-à-vis de l'objectif que se propose d'atteindre cette étude.

La vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo Ehoun » se manifestent à travers le fait que les femmes de l'association ne disposent pas d'un marché propre à elle, elles n'arrivent pas épargner, l'attiéké ne fait pas plus de deux jours donc elles font des pertes, l'attiéké est pris à crédit et n'est pas remboursé.

Cela, s'explique par l'absence d'unité, elles ne sont pas en coopérative, leurs clients potentiels sont devenus leurs concurrents, aussi leurs concurrents développent des stratégies qu'elles ne mobilisent pas, leur site d'occupation est précaire, l'instabilité du prix de l'attiéké, aussi elles ne bénéficient pas de l'aide de l'OCPV, elles ne sont pas autorisées à prendre des crédits bancaires.

V. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les objectifs sont des phrases déclaratives affirmatives qui expliquent ce que le chercheur vise, cherche à atteindre. Selon Tremblay et Pemier (2006), les objectifs d'une recherche scientifique se divisent en deux parties, l'objectif général qui exprime l'intention général du chercheur ou le but de la recherche et les objectifs spécifiques qui précisent les opérations ou actes que le chercheur devra poser pour atteindre les résultats escomptés.

V.1. Objectif général

Cette étude vise à analyser les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

V-2. Objectif spécifique

De manière spécifique, il s'agit de :

- Déterminer les facteurs de l'exclusion au mécanisme d'aide des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.
- Décrire le mécanisme par lequel les clients de l'association « Eklo éhoun » se sont transformés en concurrent.
- Identifier les outils de production des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

VI. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Que la recherche soit entreprise pour apporter un éclairage nouveau sur une question, elle fait dans tous les cas, progresser la connaissance sous un aspect ou dans un domaine inédit.

Cependant, avant de découvrir ou d'affirmer qu'il s'agit bien d'inédit, le chercheur doit faire le point sur le sujet qu'il étudie.

Explorer le champ (intellectuel) où il veut travailler, considérer les constructions théoriques déjà énoncées dans le domaine car aucune recherche, aussi originale soit-elle, n'est isolée par rapport à un signifiant. Elle se rattache toujours un contexte de sens, à un ensemble idéal (théories, lois, concepts, données scientifiques) que le chercheur découvre par une recherche documentaire très vaste puis par une analyse de cette documentation (Formarier et Poirier-Coutansais, 1986).

Ainsi, de nombreux ouvrages, ayant déjà traité sur la question de la compétitivité, nous allons conformément à l'objectif que vise cette étude, nous

atteler à en faire le point en abordant quelques thèmes susceptibles de nous intéresser : l'exclusion au mécanisme d'aide, le mécanisme de transformation du client en concurrent, l'outil de production des femmes des associations.

VI-1. Facteur d'exclusion au mécanisme d'aide

Selon la revue de l'IRES (2011), l'exclusion bancaire est un problème difficile à appréhender car complexe dans ses mécanismes. Comme pour celui de l'exclusion sociale auquel il est étroitement lié, l'exclusion bancaire est un phénomène relatif. Les individus sont exclus par rapport à des normes, à des pratiques en vigueur.

La première conséquence de cette relativité est que l'exclusion bancaire et financière n'a pas la même signification ni les mêmes répercussions, tant objectives que subjectives, selon les pays, en particulier selon leur degré de bancarisation et leur pratiques bancaires et financières.

Aussi, selon la définition du centre Walras traditionnellement retenue en France « une personne se trouve en situation d'exclusion bancaire et financière lorsqu'elle subit un degré d'entrave dans ses pratiques bancaires et financière qui ne lui permette plus de mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne. »

Cette définition implique également que l'exclusion bancaire se présente sous des aspects différents a des degrés divers, ce qui rend son chiffrage particulièrement difficile. Sur un plan au moins conceptuel, en pratique, c'est moins évident.

On distingue les difficultés d'accès qui vont du non-accès pur et simple à l'accès différencier, sans oublier les difficultés d'usage liées, quant à elles, aux conséquences sociales négatives qu'entraîne une mauvaise utilisation des produits bancaires.

Cette distinction permet de différencier au sein même d'une population dite « exclue bancaire » celle qui est non bancarisée, c'est-à-dire qui ne détient

aucun compte (couramment désigné dans les pays anglo-saxons sous le terme « unbanked »), de celle dite sous bancarisée (« underbanked ») par le caractère limité du choix ou de l'utilisation des produits bancaires, ou encore de celle qui est mal bancarisée par une utilisation inadéquate de ceci à des besoins spécifiques.

Alors que les États-Unis expérimentent dans des proportions très importantes ces deux formes d'exclusion, l'exclusion bancaire en France se présente essentiellement sous la forme d'un accès restreint à certains produits et service bancaire.

Aux États-Unis, contrairement à la France l'exclusion bancaire sous la forme la plus, dure à savoir l'absence totale de compte bancaire quel qu'il soit, et en particulier l'absence de Checking account donne droit à des moyens de paiement scripturaux. Près de 8% (7,7%) des ménages américains sont touchés par cette mise à l'écart total du circuit bancaire, soit environ neuf millions de ménages considérés comme « unbanked ».

En outre, plus de 10% des familles (10,3%) ne possède pas de « compte courant » (Checking account), soit quelque douze millions de ménages supplémentaires.

En somme, cette forme d'exclusion toucherait près de 21 millions de ménages américains. La majorité de ces ménages se situent au niveau du seuil de pauvreté.

Ainsi, près des deux tiers des ménages dépourvus de Checking account se situent dans le premier quintile de revenus, une situation qui concerne 70% des ménages sans aucun compte bancaire. Beaucoup plus touché par les Blancs par la pauvreté, les minorités ethniques sont également surreprésentées dans cette population comme elles étaient déjà dans la clientèle.

Ainsi, 21,7% des ménages noirs et 19,3% des ménages hispaniques ne possèdent aucun compte bancaire, contre 3,3% des ménages blancs.

En outre, lorsqu'elle possède un compte bancaire, cette population utilise dans des proportions importantes les services de paiement proposés par le secteur financier alternatif.

L'intermédiation, phénomène assez ressenti mais néanmoins important pour les populations exclues bancaires mais également pour celle qui, bien que possédant un compte courant ou un compte d'épargne, utilisent les services financiers alternatifs.

Le chiffre « officiel » de cette population considérée comme « sous bancarisé » « underbanked » est lui aussi récent.

Aussi, pour Sophie Ebermeyer (2004), l'exclusion bancaire et financière constitue une forme d'exclusion encore peu étudiée à ce jour.

Certes, l'absence totale d'accès aux services bancaires concerne moins de 1 % des ménages français ; mais si l'on considère toutes les formes d'entraves dans l'accès aux services bancaires, le phénomène a une toute autre ampleur.

Quelques données sont disponibles au niveau national pour connaître dans quelle mesure cette forme d'exclusion touche massivement ou non les populations en situation précaire.

En fait, les services bancaires auxquels les titulaires de minima sociaux ont accès sont limités : 54 % d'entre eux seulement disposent d'un chéquier (96 % pour l'ensemble de la population) et 40 % d'une carte bancaire (79 % pour l'ensemble de la population), qui sont dans 80 % des cas des cartes de retrait et non de paiement.

Pour mieux comprendre comment se produisent ces entraves, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) et la Caisse des Dépôts et Consignations ont initié une étude « qualitative » sur l'exclusion bancaire et financière des ménages en difficulté.

Cette étude visait à analyser les mécanismes d'exclusion bancaire et leurs conséquences sur la vie quotidienne des ménages. Elle a nourri les travaux de l'ONPES et son rapport annuel 2004.

Les ménages rencontrés sont souvent exclus de l'emploi, mais les difficultés financières et bancaires touchent une population plus large, comme en témoignent les situations enregistrées par les commissions de surendettement.

Le processus observé est globalement le suivant : les difficultés financières qui surviennent ne sont pas nécessairement de grande ampleur au départ, mais elles prennent souvent des proportions difficilement maîtrisables, conférant un caractère dramatique à ces moments de difficultés.

Bien que la loi garantisse l'accès à un compte et à un service minimal, le premier constat est que des ménages sont exclus de l'accès à un compte dans certaines banques.

D'autres cas signalent une exclusion progressive de la banque, de manière insidieuse, par des stratégies de diminution des services.

Il s'ensuit un deuxième niveau d'entrave pour les ménages obligés de passer de banque en banque : leur accès à certains services sera réduit dans la mesure où les banques accordent à l'ancienneté dans leur établissement un rôle majeur pour l'obtention de services tels que découverts, crédits, arrangements en cas de difficultés.

L'obtention des moyens de paiement est le troisième niveau d'entrave.

Certains ménages sont d'emblée exclus de l'usage de chéquiers ou de cartes bancaires. Présentée comme une adaptation des moyens de paiement qui rend service aux clients, cette stratégie repose en fait sur une appréciation du passif du client, d'autant plus fouillée pour des clients qui n'ont guère « d'avenir » bancaire.

Dans cette appréciation, le « feeling » semble maître du jeu et implique des jugements très personnels de la part des conseillers.

Ainsi, selon les banques, la sélection sera plus rigoureuse lors de l'ouverture du compte, ou bien au stade de la délivrance des moyens de paiement.

Un quatrième niveau d'entrave à l'accès aux services bancaires intervient par l'usage des découverts.

Les informations délivrées à ce sujet sont réduites et souvent mal comprises : beaucoup de ménages ayant vécu le dépassement de découvert, le rejet de chèque et l'interdiction bancaire ignoraient qu'un dépassement du découvert pouvait avoir de si graves conséquences.

De fait, les procédures qui se déclenchent alors paraissent s'automatiser de plus en plus.

Une mise à distance des clients est soigneusement élaborée pour qu'ils ne puissent pas avoir de recours, les décisions venant alors de « plus haut ».

Celle-ci peut toutefois être tempérée par l'attitude de conseillers qui tentent de trouver des solutions et cherchent à éviter le conflit.

Mais en échange de cet engagement presque personnel de leur part, ils réclament souvent une attitude « positive », voire soumise, de la part du client. Une banque a érigé en concept commercial cette notion du « donnant-donnant ».

Enfin, le dernier niveau d'entrave concerne l'accès aux crédits, à l'épargne et aux assurances. Les refus de crédits bancaires sont fréquents, avec des variations selon les banques.

L'ancienneté dans la banque est un élément déterminant, avec l'emploi occupé et les revenus, si bien que beaucoup de ménages s'entrouvrent exclus.

Les ménages confrontés au refus, qu'ils soient « tentés par le diable ou non » se tournent vers des organismes de crédit à la consommation, qui ne servent parfois qu'à combler des découverts, à rembourser d'autres crédits ou des membres de la famille pouvant souscrire à plusieurs de ces prêts.

Certains ménages les multiplient et parviennent à des situations inextricables de surendettement, qui les excluent des moyens de paiement momentanément, mais durablement d'un point de vue symbolique (par une forme d'auto-exclusion).

L'incitation à l'épargne, notamment auprès des ménages modestes, semble être la stratégie partout suivie dans une perspective de sécurisation du client, plus ou moins adaptée en fonction de la clientèle.

Outre les restrictions imposées dans l'accès aux besoins primordiaux, les premières conséquences de ces entraves touchent à la vie quotidienne des personnes.

Il faut notamment souligner de graves effets sur la santé psychologique.

La sociabilité en est affectée, car la honte est souvent à l'origine de l'isolement vécu par de nombreux ménages.

Par la fuite ou la négligence, leur attitude semble parfois participer de l'aggravation des difficultés, ce que les conseillers financiers ne manquent pas de souligner ; mais ces attitudes sont à mettre en rapport avec les situations sociales.

Bien souvent, de graves difficultés vécues par ailleurs expliquent cette insouciance relative ou ces négligences en matière financière.

Les entraves mises en lumière apparaissent comme des facteurs aggravant l'exclusion.

Les conseillers vivent une tension entre un discours commercial, et les règles qui en découlent, et les adaptations permanentes qu'ils font auprès des clients ; ce qui entraîne des conflits difficilement vécus par les conseillers.

Ces adaptations sur le terrain visent à assouplir des règles parfois difficiles à appliquer. Elles génèrent parmi les agents des « contre-stratégies », relevant d'une pédagogie systématique et d'un évitement du conflit, ou bien d'une résistance à la pression commerciale, ou encore d'attitudes plus paternalistes.

Ces conseillers ont ainsi le sentiment de ne pas être seulement des conseillers, mais aussi des guides, estimant qu'ils doivent jouer de la sanction et de l'exhortation pour « maintenir un cap ».

Le plus surprenant est que c'est précisément ce que des personnes souhaitent. Les attentes envers les banques sont de nature presque éducative pour des personnes qui ont rarement bénéficié d'une éducation en la matière.

Ce faisant, la banque n'est pas perçue comme un service commercial. La nature des services bancaires se révèle donc aux antipodes des attentes des publics en difficultés, créant la profonde ambiguïté du système bancaire.

C'est pourquoi, le déficit d'information est au cœur de l'exclusion bancaire, comme le soulignait lui-même un directeur financier : « Un exclu bancaire n'est pas forcément un exclu des banques, cela peut être quelqu'un qui est dans la banque mais qui n'y comprend rien ».

On mesure aisément tout le travail d'information et de prévention qui reste à faire, dans lequel les Conseillères en Économie Sociale et Familiale jouent un rôle important. Au-delà, cela ouvre aussi tout un champ de services à développer pour offrir des services bancaires adaptés et de qualité aux populations défavorisées.

Enfin, pour la commission européenne (2008), dans l'ensemble, une minorité de la population adulte vivant dans les pays de l'UE 15 est affectée par l'exclusion financière, deux sur dix n'ont pas accès aux transactions bancaires ; environ trois sur dix n'ont aucune épargne et quatre sur dix ne bénéficient d'aucun crédit, bien qu'une relativement peu important (moins d'un sur dix) indique un refus de crédit.

La proportion nombre de personnes ne jouissant d'aucun accès à ces trois formes de services financiers est encore moindre soit environ sept pour cent de la population adulte âgée de plus de 18 ans.

Par contre, un tiers de la population des nouveaux États membres est financièrement exclu ; plus de la moitié ne dispose pas d'un compte de transaction, une proportion similaire ne possède aucune épargne et près de trois quarts ne bénéficient pas d'un accès immédiat au crédit rotatif.

On constate, cependant, des variations importantes des niveaux d'exclusion financière même dans les pays de l'UE 15.

En règle générale, les niveaux sont plus bas dans des pays comme les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et le Luxembourg, où le niveau de vie est globalement élevé.

Ces niveaux sont les plus élevés en Lettonie, Lituanie et Pologne dont l'économie est en pleine transition et dont le produit intérieur brut reste peu élevé.

L'exclusion financière affecte certains groupes de personnes plus que d'autres et, globalement, des types similaires de population sont affectés de manière disproportionnée, quel que soit le niveau d'exclusion qui prévaut dans leur pays.

Ce sont les bas revenus et, par conséquent, les chômeurs, les parents isolés s'occupant à temps plein de leurs enfants et les personnes incapables de travailler à cause d'une maladie ou d'un handicap.

Dans les nouveaux États membres, les retraités souffrent également davantage de l'exclusion financière.

L'analyse de régression montre que ces facteurs sont les plus significatifs statistiquement et qu'ils exercent les effets les plus marquants.

Il apparaît également de façon très nette que l'exclusion financière est liée à la connaissance des services financiers et à l'exposition des personnes à ceux-ci.

Cette donnée reste statistiquement significative et exerce un effet important, même lorsque d'autres facteurs, comme les revenus et le statut de travail, sont contrôlés.

Il existe un lien avec l'âge puisque les jeunes (UE15) et les personnes âgées (nouveaux États membres) courent plus de risques d'être exclus. Les célibataires courent également un risque plus important d'être exclus que ceux qui vivent avec un partenaire. Dans les deux cas, cependant, l'analyse de

régression a montré que ces effets étaient moindres même s'ils étaient statistiquement significatifs.

Cela suggère donc que ces effets sont compensés par les revenus et le statut de travail. Bien que les femmes présentent des niveaux légèrement plus élevés d'exclusion financière que les hommes, le sexe n'est pas significatif dans l'analyse de la régression suggérant une fois de plus que les effets liés au sexe peuvent être attribués au statut de travail et aux revenus puisque les retraités ou les personnes restant au foyer sont, dans une plus large proportion, des femmes.

Il est important de noter que les circonstances économiques et les caractéristiques individuelles ne sont pas les seuls éléments qui affectent la probabilité d'être exclu financièrement.

Il a été prouvé que l'exclusion financière se concentre dans certaines communautés.

Ainsi, vivre dans un milieu défavorisé augmente la probabilité d'être financièrement exclu, de même que le fait de vivre dans une zone rurale des nouveaux États membres. Ceci reflète la rareté de l'offre de services financiers dans ces communautés.

En même temps, on constate également que l'exclusion financière touche davantage les personnes dont les amis et la famille sont également exclus.

Cela suggère que lorsque l'économie monétaire est la norme, la propension à utiliser les services financiers est nettement moindre, expliquant également les variations géographiques.

Une étude précédente avait montré que les immigrants et les surendettés courent eux aussi des risques d'exclusion. Il n'a cependant pas été possible d'inclure ces données dans l'analyse de régression, même s'il est hautement probable que ces deux facteurs soient statistiquement significatifs.

Lorsque l'on réalise une étude qualitative, l'analyse des chances d'inclusion financière du groupe des immigrants se révèle intéressante.

En effet, ils constituent une population dont les besoins financiers évoluent en fonction de leur plan migratoire.

Quatre phases ont été identifiées :

- la phase « d'établissement initial » où les besoins financiers relèvent plus de la survie (travail, logement et apprentissage des langues) ;
- la deuxième phase, où les besoins consistent à épargner et à transférer de l'argent vers le pays d'origine ;
- la phase « d'établissement stable » où les besoins financiers s'étendent au moyen terme, comme l'épargne et le crédit ;
- la phase de « consolidation » qui peut prendre deux orientations : Le modèle de « transit » où les immigrés ne veulent manifestement travailler à l'étranger que pendant une période spécifique et ont l'intention de revenir dans leur pays d'origine, et le modèle « d'établissement définitif et générations suivantes », où les besoins financiers ressemblent fortement à ceux exprimés par les personnes vivant dans le pays d'accueil.

Il y a lieu de se concentrer sur deux services financiers : les économies en vue de la retraite et les envois de fonds, car il s'agit des services les plus utilisés par les immigrés lors de leur établissement dans un pays d'accueil.

En définitive, la lecture de ces différents auteurs nous a permis d'avoir une meilleure réflexion sur l'exclusion au mécanisme d'aide.

Ces différents éléments nous apportent un plus dans notre travail.

VI-2. Mécanisme de transformation de clients en concurrents

Pour Jacques Bichot (1997), des adversaires qui sont aussi des partenaires : Est-ce un non-sens ? Est-ce de l'ordre du jamais-vu ?

Allons côté court trouver un contre-exemple. À l'occasion de tel tournoi, deux joueurs de tennis disputent un double contre une autre équipe : ils sont

partenaires ; une autre fois, les mêmes s'opposent en un simple acharné : ils sont alors adversaires.

De telles situations combinant partenariat et concurrence sont fréquentes dans l'univers du sport. Elles se multiplient dans le monde des affaires.

Certains raisonnements économiques devraient être revus et corrigés du fait de cette évolution.

L'opposition communément admise des termes « partenariat » et « concurrence » reflète en effet de moins en moins bien la réalité. Deux entreprises peuvent établir des partenariats dans divers domaines, tout en étant concurrentes, en se livrant sur certains produits à une véritable guerre commerciale.

Les banques de dépôt pratiquent depuis longtemps un mélange de coopération technique et de lutte pour les parts de marché.

Aucun établissement ne pourrait exécuter l'ordre d'un client qui veut payer un créancier ayant son compte dans une autre banque s'il n'entretenait des liens avec celle-ci : la compensation bancaire est un cas typique de collaboration entre sociétés qui, par ailleurs, cherchent à « se chiper » leurs clients.

Les banques qui entrent en compétition pour être des chefs de file des émissions internationales d'obligations coopèrent au sein des syndicats d'émission chargés de placer les titres.

Et c'est encore sur la collaboration que reposent les opérations de règlement livraison des marchés monétaires et financiers. Une telle situation est la norme lorsque le service du client passe par un réseau constitué de segments connectés mais régentés par des sociétés distinctes. Internet et les réseaux téléphoniques en sont de bons exemples.

Le client de Bouygues Télécom entend pouvoir entrer en communication avec ses correspondants abonnés chez Itinériss ou disposant d'un poste fixe ; de même l'internaute qui a choisi comme fournisseur d'accès veut pouvoir joindre ses relations dont la messagerie est gérée par le concurrent Wanadoo.

Les réseaux modernes, comme depuis longtemps le système monétaire qui est en fait un réseau d'information numérique, sont le résultat du partenariat d'entreprises concurrentes.

Chacune de ces sociétés facture seule ses clients, même si le service rendu a été produit pour partie par un partenaire concurrent, comme le font depuis longtemps les compagnies aériennes.

Dans le secteur industriel classique, l'évolution des relations entre entreprises a également abouti à des situations qui n'ont plus qu'un lointain rapport avec la pure concurrence enseignée dans les manuels.

Soit par exemple un constructeur de véhicules de tourisme, appelé *Beutycar*.

Ce constructeur ne produit pas tous les éléments de ses voitures, il en achète à d'autres sociétés, parmi lesquelles des constructeurs concurrents ou leurs filiales.

De plus, afin d'optimiser ses achats, *Beutycar* a créé une centrale d'achat avec certains de ses concurrents, devenus ainsi partenaires !

Beutycar n'a pas développé un centre de compétences lié aux technologies de suspension, pour mieux se concentrer sur celles du freinage.

Il s'adresse donc à un fournisseur extérieur, qui n'est autre qu'un de ses concurrents directs, constructeur de voitures, internationalement reconnu pour ses systèmes de suspension.

Ce concurrent, lui, s'approvisionne en systèmes de freinage chez *Beutycar*. Deux concurrents deviennent ainsi des partenaires technologiques !

Beutycar écoule ses véhicules à travers un réseau de distribution complet : filiales commerciales, revendeurs franchisés, concessionnaires indépendants.

Ce réseau est stratégique ; il participe pleinement à la politique commerciale de *Beutycar*, qui tient compte de la segmentation de la clientèle.

Les sociétés de distribution, en contact direct avec les consommateurs finaux, informent Beautycar des réactions des clients, des attentes ou besoins du marché. Elles contribuent fortement à l'image de marque de Beautycar et diffusent ses messages.

Chacune d'entre elles a intérêt à ce que les autres jouent parfaitement leur rôle, de façon que les voitures qu'elle vend soient bien adaptées aux desiderata de la clientèle potentielle ; et que Beautycar, dont elles sont la vitrine, ait une excellente image de marque.

Nonobstant cela, chaque entité distributrice cherche à fidéliser ses clients et à s'en faire de nouveaux... fût-ce parmi les habitués des autres distributeurs Beautycar.

Le réseau est constitué d'entités qui entrent en compétition pour vendre les automobiles. Concurrence et partenariat s'enchevêtrent en son sein.

La mondialisation et l'importance grandissante des réseaux font foisonner les relations partenariales en même temps qu'elles stimulent la compétition.

L'économie mondiale est un marché ouvert où les compétences internes et externes des entreprises tendent à être réunies et optimisées via des partenariats d'un nouveau type, qui enrichissent la division du travail et rendent plus complexe la schématisation de l'entreprise.

L'analyse de l'activité économique devrait en tenir compte en intégrant le « libre partenariat » dans nos modèles conçus trop exclusivement autour du concept de libre concurrence.

Si l'objet des partenariats est de mettre à profit des compétences diverses pour faire progresser chaque partie, cela n'est vrai que pour un temps défini, et selon des règles érigées d'un commun accord.

À l'échéance, les parties revoient leur mutuel intérêt de travailler de concert, et/ou les modalités caractérisant ce travail. C'est une manière souple et évolutive d'organiser la division du travail, source de productivité et de qualité.

La concurrence conduit les entreprises à continuellement développer de nouvelles compétences.

Le partenariat les pousse à définir précisément leurs domaines de compétences, à les développer et à les affiner, à en optimiser l'utilisation.

La qualité des compétences prend le pas sur leur multiplicité : il devient plus efficient de cultiver intensément un nombre restreint de métiers que d'être présent dans beaucoup à condition de faire preuve d'une solide compétence dans un domaine où la compétition est féroce : la recherche des meilleurs partenaires !

Le libre partenariat favorise la créativité car il soutient l'initiative et le développement de nouvelles idées : les partenariats entre de grands groupes internationaux et des start-up en sont la preuve. Il implique aussi la réactivité car rien n'est définitivement acquis, et la remise-en question car nul n'est omnipotent ou omniscient. Les partenariats sont source d'exigence et de prise de responsabilité.

Des concurrents qui sont aussi des partenaires : ce phénomène ne prend pas de l'ampleur par hasard, mais parce qu'il a un sens, parce qu'il est utile au consommateur.

La concurrence n'est pas une guerre destructrice, mais un stimulus qui amène à produire des biens et des services mieux adaptés à la demande.

Les partenariats permettent aux clients de bénéficier de ces biens dans des conditions pratiques.

L'utilisateur final a des besoins ou des envies qu'il peut satisfaire de façon plus simple si on lui propose des solutions « clefs en main » intégrant les prestations complémentaires de différentes entreprises.

En définitive, compétition et partenariat sont deux modalités complémentaires de la vie économique qui concourent ensemble au meilleur service du client, finalité première de l'entreprise.

Aussi, pour Emmanuel Combe (2002) La question des frontières et missions de la politique de la concurrence est aujourd'hui posée, sous l'influence de trois phénomènes : la libéralisation des échanges commerciaux, l'ouverture à la concurrence des industries de réseau et le rôle croissant des activités d'innovation.

Ce faisant, la politique de la concurrence entre dans une relation complexe avec d'autres programmes de politique économique tels que la politique commerciale, la régulation des monopoles en réseau, la politique technologique.

Dans quelle mesure est-elle complémentaire, substituable ou conflictuelle par rapport à ces différents programmes ? Quelle répartition des rôles et quelles frontières assigner aujourd'hui à la politique de la concurrence ?

La libéralisation des échanges internationaux et la globalisation des stratégies des firmes constituent un premier défi pour les politiques de concurrence.

Les pratiques anticoncurrentielles ont été jusqu'ici évaluées dans le cadre de juridictions nationales (ou régionales pour l'Europe), ne prenant pas en compte d'éventuels impacts sur les autres pays [OMC, 1997] : par exemple, une fusion peut être approuvée dans un pays, alors même qu'elle entraîne des pertes pour les consommateurs des autres pays.

Un chevauchement entre législations de la concurrence risque alors d'apparaître : une opération acceptée dans un pays pourra être contestée par les partenaires, comme cela a été le cas lors de la fusion entre Boeing et McDonnell Douglas en 1997.

De plus, sur une même affaire, chaque pays doit mener sa propre enquête, ce qui signifie une duplication. Pour tenter de remédier à ces écueils et à défaut d'une politique de la concurrence au niveau mondial, les pays développés s'engagent aujourd'hui dans des politiques de coopération : dans le cas des ententes, des procédures d'échange d'informations ont été ainsi mises en place, notamment sous la forme d'accords bilatéraux entre agences antitrust.

De manière plus fondamentale, la relation entre politique de la concurrence et libéralisation des échanges est aujourd'hui posée.

Les pratiques anticoncurrentielles des firmes ne sont-elles pas, en partie, la réponse au processus de libéralisation des échanges engagés sous l'égide de l'OMC ?

Par exemple, lorsqu'un pays diminue sa protection, les firmes locales, menacées par l'ouverture, peuvent décider de « verrouiller » le marché local par des contrats d'exclusivité avec les distributeurs ou former un cartel avec les firmes étrangères.

Sur ce dernier point, on a pu d'ailleurs constater qu'au cours des années quatre-vingt-dix les affaires de « cartels internationaux » (cartel des vitamines, de la lysine, etc.), reposant souvent sur la répartition géographique des marchés, se sont multipliées.

Dès lors, pour parvenir à une véritable ouverture du marché, une politique de la concurrence active doit être menée parallèlement à la libéralisation des échanges, comme le préconisent aujourd'hui l'OMC et l'OCDE.

La déréglementation des industries de réseau (gaz, électricité, chemins de fer, etc.) représente aujourd'hui un second défi pour les politiques de concurrence, notamment en Europe.

Prenons le cas du marché de l'électricité : la directive européenne sur la déréglementation impose une ouverture progressive du marché français à la concurrence, tant nationale qu'étrangère.

À l'image des autres monopoles naturels, la firme EDF est fortement intégrée verticalement : elle produit de l'électricité et possède l'infrastructure de distribution (dont les lignes à haute tension).

La question se pose alors de l'accès des tiers au réseau (ATR) : comment éviter que la firme en place ne dissuade l'entrée des producteurs d'électricité, par exemple en fixant un tarif d'accès à son réseau de distribution prohibitif ?

De même, l'ouverture à la concurrence conduit aujourd'hui les anciens monopoles nationaux à pénétrer les marchés étrangers : dans quelles conditions va s'effectuer cette extension géographique, notamment lorsqu'une firme dispose d'aides d'État ou lorsqu'un marché s'ouvre plus lentement que les autres ?

La prise en compte de l'innovation dans les analyses antitrust constitue un troisième défi, difficile à relever dans la mesure où les notions usuelles de marché pertinent, de position dominante et d'abus doivent être reconsidérées.

Prenons l'exemple d'une fusion entre deux laboratoires pharmaceutiques qui effectuent des recherches sur les mêmes thérapies : comment délimiter dans ce cas le marché pertinent, alors que les produits n'existent pas encore, à moins de considérer qu'il existe un « marché de l'innovation » ?

Peut-on délimiter un marché pertinent lorsque les frontières évoluent en permanence, comme cela a été le cas dans l'industrie numérique avec la convergence des produits et des marchés ?

De même, la notion de position dominante est difficile à établir : d'un côté, elle relève de la tautologie puisque l'innovation confère un monopole de fait, et même de droit (lorsque la firme détient un brevet).

D'un autre côté, la dynamique concurrentielle peut remettre en cause très rapidement la position dominante d'un acteur.

Enfin, pour l'Article de la Conférence sur l'ouverture des réseaux à la concurrence (2003), le mécanisme de concurrence est le plus efficace, lorsqu'il est correctement mis en place, pour inciter les entreprises d'un secteur à améliorer leur qualité de service et à baisser leurs coûts de production. Les réseaux (transports, énergie, télécoms...) ne font pas exception à cette règle, mais peuvent nécessiter une approche particulière.

L'arrivée de nouveaux concurrents est un aiguillon très puissant pour amener les entreprises en place à identifier leurs inefficacités et à les réduire.

L'ouverture de certains segments du marché de l'électricité a ainsi entraîné une baisse effective des prix, comme en témoigne la baisse des prix pour les clients éligibles en France, et ailleurs en Europe.

Les prix des communications téléphoniques longue distance ont diminué fortement partout en Europe, à la suite de l'entrée de nombreux nouveaux opérateurs. Il en va de même sur les marchés aériens intercontinentaux ou domestiques où la concurrence entre transporteurs a permis une forte baisse des prix.

La libéralisation a également pour conséquence d'améliorer l'offre et le choix pour les consommateurs.

En effet, pour se différencier sur un marché donné, les entreprises peuvent jouer sur les prix et sur la qualité de leurs offres, en cherchant à les adapter à chaque type de clientèle.

Ainsi, dans le secteur des télécommunications, l'entrée de nouveaux acteurs s'est accompagnée d'un foisonnement de l'offre, avec la mise en place de nouveaux forfaits, de numéros préférentiels, de services audio, etc.

Dans l'aérien, on a assisté à une forte augmentation des dessertes sur des lignes secondaires jusque-là délaissées, où à l'arrivée d'opérateurs à bas coûts offrant des services moindres, et des prix plus bas.

Dans l'énergie, c'est la nature des produits vendus aux entreprises (modulation, tarification, terme des contrats, etc.), qui s'est diversifiée.

Dans certains cas, le foisonnement des offres a pu augmenter les coûts de transaction, mais le bilan apparaît globalement positif pour les consommateurs.

Enfin, la concurrence oblige les opérateurs à innover constamment, dans le but de satisfaire les clients, de gagner des parts de marché, ou d'augmenter leur taille du marché.

Le développement sans précédent des services de télécommunication aurait sans doute été plus lent sans l'ouverture à la concurrence du secteur.

Des innovations commerciales déterminantes ont eu lieu dans le domaine de l'aérien, avec notamment la généralisation du « yield management » par exemple, ou le développement des plates-formes de correspondance (« hubs »).

En somme, ces auteurs nous ont apporté un plus dans le mécanisme de concurrence.

VI-3. Outils de production des femmes des associations

Pour GenARDIS (2010), l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) touche autant les hommes que les femmes qui vivent dans des régions éloignées.

Pour les gouvernements et le secteur des télécommunications, les infrastructures dans les régions rurales ne sont pas prioritaires car la population y est généralement pauvre et dispersée.

Le déploiement des infrastructures et la formation se limitent aux zones urbaines où se concentre la population et où les profits sont immédiats et fiables.

Mais pour les femmes qui vivent en milieu rural, l'accès aux TIC permet de surmonter les nombreux obstacles liés non seulement à l'endroit où elles habitent mais également à des facteurs sexo-spécifiques.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'économie agricole. Cela se traduit par les longues heures de travail qui leur laissent peu de temps pour se familiariser avec les nouvelles technologies.

Les femmes ne peuvent pas migrer aussi facilement que les hommes vers les villes où la formation aux nouvelles technologies est plus facile à obtenir.

Outre la production agricole, ce sont les femmes plutôt que les hommes qui doivent s'occuper des enfants et des personnes âgées.

Dans de nombreuses communautés, les attitudes culturelles interdisent aux femmes de se rendre dans les points d'accès publics, souvent parce qu'ils sont fréquentés par des hommes ou parce que les femmes ne sont pas autorisées à sortir de la maison sans être accompagnées d'un homme.

Les filles et les femmes ont généralement un niveau d'instruction inférieur et ne sont pas encouragées à faire des études, en particulier dans les domaines techniques.

Dans la plupart des communautés rurales, les femmes ont beaucoup moins de pouvoir politique et économique que les hommes.

Les différents éléments des TIC, logiciels, claviers, information en ligne et ressources de formation n'existent pas dans les langues locales. Et la plupart des aspects des nouvelles technologies ne sont pas culturellement intuitifs.

Même la radio (et de plus en plus le téléphone mobile), sans doute un des moyens de communication les plus présents dans de nombreuses régions rurales, est souvent inaccessible aux femmes.

Les hommes décident des émissions à écouter et généralement, la radio et le téléphone mobile leur appartiennent. Tout cela finit par créer des obstacles nombreux et considérables qui limitent la capacité des femmes rurales à exploiter les nouvelles technologies dans leur vie quotidienne et à consulter des informations vitales diffusées par les TIC : des informations susceptibles d'influer sur la production agricole, la fluctuation des prix, les pensions et les allocations familiales, l'accès aux nouvelles sur les changements politiques pouvant les toucher directement, ainsi que les services de santé et de soutien.

Le parti pris en faveur des zones urbaines et des hommes en matière de connectivité prive de nombreuses femmes rurales, plus que les hommes, du droit universel et fondamental de communiquer.

Les responsables des programmes de développement qui visent la sécurité agricole et alimentaire se sont rendus compte qu'il y a déjà longtemps que la centralisation des TIC offre un potentiel énorme d'amélioration des modes de subsistance ruraux.

Ils se sont également rendu compte que leur succès repose sur une conception et une mise en œuvre des projets sensibles au genre.

L'accès aux technologies peut améliorer la vie des femmes et des hommes en milieu rural.

En faisant concrètement la preuve de l'énorme contribution des femmes à l'agriculture, au revenu familial et à l'amélioration du niveau de vie, les relations de ce genre s'améliorent et le rôle des femmes dans la communauté est valorisé.

Le programme de petites subventions pour le Genre, l'agriculture, le développement rural et la société de l'information (GenARDIS) a été lancé en 2002 pour participer à la prise en charge des questions de genre liées à l'application des technologies de l'information et de la communication pour le développement agricole et rural dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Tenant compte des contraintes et des difficultés que connaissent les femmes rurales, GenARDIS a accordé des petites subventions à des projets divers et innovateurs afin de surmonter ces obstacles, documenter le processus et les résultats et contribuer à un plaidoyer sur les politiques de TIC qui soit plus sensible au genre. GenARDIS a appuyé des projets aussi variés que les pays dans lesquels ils étaient réalisés.

Au cours des années, GenARDIS a dégagé des enseignements de projets allant de groupes de théâtre radiophonique de femmes au contrôle des animaux nuisibles grâce à l'accès aux informations en passant par l'utilisation de la technologie pour promouvoir l'héritage des femmes et leurs droits à la terre.

Les bénéficiaires ont aidé des femmes sourdes en Éthiopie à produire leur propre revenu grâce à la photographie numérique et ont permis à des mères rurales d'apporter un revenu supplémentaire à leur famille parce qu'elles ont commencé à vendre à des acheteurs en dehors de leur village.

Dans certaines régions, les petites productrices ne sont plus exploitées par les intermédiaires car elles peuvent obtenir un juste prix pour leurs produits en envoyant un simple SMS.

Des productrices du Cameroun ont pu acheter de nouveaux outils mieux adaptés grâce à une hausse de leurs revenus et la capacité d'appeler en ville pour commander les produits.

Et compte tenu du problème endémique de la violence à l'égard des femmes et des filles, le recours aux TIC pour combattre ce fléau avantage les femmes et finalement les familles et les communautés. « Dans tous les projets financés par le programme GenARDIS, les TIC ne sont qu'un moyen encore qu'il s'agisse d'un moyen fort puissant justifié par la fin, et non une fin en soi. L'accès à l'information est l'outil qui permet aux femmes d'envisager de faire de petits progrès dans la vie de tous les jours et des pas de géant au fil du temps ».

Selon l'Évaluation de l'action d'éducation à l'environnement (2011), la création de l'outil d'auto-évaluation des projets répond au besoin des organismes du Réseau économie sociale et environnement de suivre efficacement l'impact de leurs activités à dominante environnementale et sociale, et ainsi de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

L'évaluation constitue une aide essentielle à la décision et à l'optimisation dans la dynamique de projet.

De plus, dans une logique de développement durable, elle est un moyen de rendre compte de situations complexes en intégrant l'ensemble des composantes du projet à cerner, qu'elles soient économiques, partenariales, sociales ou environnementales.

Au-delà de l'intérêt propre au fonctionnement interne des structures, la valorisation des résultats de l'évaluation peut contribuer au développement ou au renforcement de partenariats, et notamment des partenariats publics.

En effet, devenue une obligation pour les services de l'État, l'évaluation a pour objectif de rechercher plus de rationalité et de cohérence dans les programmes et actions menés, mais aussi de mieux appréhender leur efficacité et leur utilité.

L'outil d'auto-évaluation des projets a pour ambition de donner les moyens aux organismes de s'inscrire dans une démarche d'évaluation au service d'une meilleure gestion, mais aussi de leur permettre de révéler et rendre plus lisible le sens de leurs projets en les inscrivant dans la durée et la transversalité.

Enfin, dans le rapport de développement du numérique dans les associations (2014) les outils numériques présentent un intérêt réel, trop souvent méconnu par les associations, pour :

- Élargir le spectre de leurs adhérents (notamment vers les jeunes, les femmes et les personnes de formation modeste, proportionnellement moins présents dans les associations, selon l'exploitation des résultats, réalisée par l'équipe R&S, de la dernière grande enquête BVA 2010 menée sur le sujet) ;

- Élargir la cible de leurs bénévoles potentiels, notamment vers ceux qui sont peu disponibles (pour des raisons familiales et professionnelles – notamment la tranche des 30 – 50 ans) et vers celles et ceux dont la mobilité est réduite (parents de jeunes enfants, personnes isolées en milieu rural, personnes ne disposant pas de moyens de déplacement, personnes handicapées) et qui peuvent intervenir à distance ;

- Ouvrir leurs messages vers des publics plus larges : « amis », « alliés », « ambassadeurs », « sympathisants » que l'on rencontre plus souvent dans des associations « militantes ».

C'est le cas dans le secteur de l'environnement par exemple, mais c'est un objectif que bien des associations pourraient également viser, ne serait-ce que pour une plus grande notoriété.

On pense aussi tout naturellement à la cible des « donateurs » ou encore des « membres bienfaiteurs », pour les associations qui collectent auprès du public.

L'utilisation de ces outils conduit à revisiter et à renforcer les *Projets Associatifs*, en se donnant de nouvelles perspectives, mais en même temps à

élargir le spectre de celles et ceux qui ont aujourd'hui un véritable *engagement citoyen*.

Et ceci dans l'intérêt de la société, mais aussi dans l'intérêt des personnes elles-mêmes, tant il est prouvé que l'engagement, même intermittent et même modeste, apporte à chacune et à chacun, au-delà du sentiment d'être utile, un lien social bien vécu, un épanouissement personnel certain, et bien souvent le développement de nouvelles compétences.

Cette démarche est donc destinée à dresser un état des lieux et à dégager des perspectives quant à l'utilisation des outils numériques, par les associations, pour de nouvelles formes de mobilisation citoyenne.

Elle se décline selon ces deux principaux objectifs :

- Faire le point de l'utilisation du numérique, parmi les moyens de développement des associations, pour mieux fonctionner, recruter de nouveaux adhérents et donateurs, et favoriser l'engagement bénévole, d'une part, et pour accélérer la mobilisation citoyenne autour de leurs actions, d'autre part.
- Mutualiser les bonnes pratiques et dégager les pistes de progression selon les différents secteurs associatifs, selon les différents objectifs de communication. Cerner également les éventuels freins et les limites au développement du numérique dans les associations.

En définitive, la lecture de ces différents auteurs nous a permis de nous rendre compte de la diversité des outils de production.

VII. APPROCHE CONCEPTUELLE

VII-1. La commercialisation

Selon Kotler et Armstrong (1987), la commercialisation est le processus social et de gestion par lequel les particuliers et les groupes ont accès à ce qu'ils

cherchent et dont ils ont besoin en créant et en échangeant des produits de valeurs avec d'autres.

Pour le FAO (1979), la définition la plus stricte consiste à avoir la commercialisation comme une fonction de l'entreprise commerciale entre la production et les marchés, qui veillent à un transfert fluide de la production vers les consommateurs.

La dernière définition est celle que nous entrevoyons dans le cadre de cette étude. Car la commercialisation pour nous c'est l'échange de la production avec les consommateurs.

VII-2. La vulnérabilité

Pour R. Chambers (1989), la vulnérabilité est un concept probabiliste, il saisit la relation ou la proximité d'un sujet avec un dommage.

Le risque d'une personne de subir un dommage. Sa vulnérabilité est le résultat incrémentale d'un ensemble de risque distinct mais reliés, c'est-à-dire le risque d'être exposé à une menace, le risque de matérialisation d'une menace et le risque de manquer des protections nécessaires pour faire face à la menace.

Selon F. Léone et F. Vinet, la vulnérabilité est en effet polysémique. Il désigne tout à la fois le dommage et la propension à subir le dommage. Deux approches peuvent être distinguées : la vulnérabilité dite « physique » qui recouvre à la fois l'endommagement et le degré d'exposition de l'enjeu, et la vulnérabilité dite « sociale », qui renvoie à la capacité à faire face et à la résilience.

Dans le cadre de notre étude, la première définition est celle qui rentre dans notre cadre d'étude. Etre vulnérable c'est être exposé à des facteurs qui mettent à l'épreuve un certain nombre de ressources détenues par les femmes de l'association.

VII-3. La compétitivité

La compétitivité est la capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requise par les acheteurs étrangers à prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées (Sharpley et Milham, 1990).

Pour Landau (1992), la compétitivité est la capacité de maintenir, dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futures.

Ces deux définitions entrent dans le cadre de notre travail.

En effet, la compétitivité dans notre travail est le fait de s'imposer dans le milieu de la commercialisation de l'attiéké, d'avoir une croissance acceptable dans le commerce de l'attiéké, et la capacité de fournir des biens et services dans le temps.

VIII. Champ de référence théorique :

VIII-1. La théorie de l'administration d'Henri Fayol

Cette théorie parut en 1916, est la première théorie qui va servir à expliquer notre phénomène à l'étude.

S'il n'existe pas de modèle universel de leadership qui soit efficace en soi, c'est à travers la capacité du chef à innover dans la mobilisation des ressources de proximité et à adapter son style de commandement au contexte culturel et organisationnel dans lequel il se trouve, que se construit l'efficacité de l'unité de commandement.

La maîtrise de la tension entre le pouvoir formel et le pouvoir réel dans les organisations, dépend du degré de proximité du pouvoir formel et du pouvoir réel de la personne investie de l'autorité.

Le *leader efficace* est avant tout un chef porteur de vision basée sur l'expérience. C'est celui qui transmet à ses subordonnés le respect, la confiance et la conviction d'accomplir une mission importante.

Le leader est ensuite le chef qui suscite l'intérêt et incite ses collaborateurs à se dépasser eux-mêmes, en cherchant de nouveaux défis. Il est le chef qui reconnaît à chaque subordonné, le droit à l'erreur et qui sanctionne à « la juste mesure » (gratification ou sanction proportionnelle à la réussite ou à l'échec).

Le leader est enfin le chef innovateur qui adapte en permanence son style de commandement aux caractéristiques de l'environnement dans lequel il évolue : l'innovation le transforme lui-même, en même temps qu'elle transforme ses collaborateurs.

Ces qualités n'étant pas forcément celles d'un *surhomme*, le leadership mobilisateur s'apprend et transforme en leader de proximité toute personne investie d'une autorité formelle, et améliore l'efficacité entre le pouvoir de position et le pouvoir réel dans les organisations. Fayol a bien été lu, médité et intégré à la boîte à outils du manager moderne.

Cette théorie est importante pour l'explication de notre phénomène.

Pour Fayol, pour qu'il ait une bonne administration il faudrait qu'il ait un leader qui coordonne les unités de producteur, afin que l'entreprise puisse être compétitive sur le marché.

Partant de ce principe les femmes de l'association Eklo éhoun constituent une sorte d'organisation qui regroupe plusieurs unités de production (production et commercialisation).

Ces unités sont dirigées par une présidente qui est en quelque sorte vu comme un leader chargé de coordonner les activités au sein de l'association. Mais dans la pratique, il s'avère que l'autorité du leader est remise en cause en ce sens qu'elle ne prône pas la fonction de sécurité les principes tels que l'unité de commandement, la division du travail.

Cependant, cette théorie a des limites cela se perçoit par le fait qu'elle ne met pas en évidence les mécanismes de transformation des clients en concurrents et d'appréhender les rapports ou les formes de relation d'organisation.

Ainsi, nous mobilisons la théorie des systèmes d'acteurs pour combler ce vide.

VIII-2. La théorie de l'acteur et le système de Michel Crozier et de Erhard Friedberg

La théorie a été élaborée par M. Crozier et E. Friedberg au cours des années 1970. C'est le second outil qui nous servira d'appréhender la commercialisation de l'attikié et la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo Ehoun » de la gare UTB d'Adjamé.

En analysant le fonctionnement des organisations au travers du comportement de leurs membres, la théorie du système d'acteur place l'individu au cœur de ses préoccupations.

Pour appréhender une structure, quelle que soit sa taille, organisation, service, bureau... il faut partir des individus et comprendre les stratégies et les interrelations qu'ils développent à l'intérieur du système formel qui les contraints. Tout changement va bouleverser ces stratégies et interrelations.

Comprendre les différentes logiques des acteurs est un préalable nécessaire pour appréhender la structure sur laquelle le consultant va intervenir. Il va devoir prendre en compte l'ensemble de ses caractéristiques pour transformer la structuration du système d'acteurs.

L'acteur et le système comme méthode d'intervention :

Pour Crozier, c'est sur la base de ces postulats qu'il faut analyser le fonctionnement des organisations.

L'analyse stratégique étudie donc les relations de pouvoir et les effets des stratégies des acteurs dans l'organisation.

Elle cherche à mettre au jour les logiques sous-jacentes des systèmes contingents nés de cette interdépendance. Elle est devenue une méthode de diagnostic organisationnel et d'accompagnement du changement de plus en plus utilisée par des Sociologues mais aussi par des professionnels du management.

Crozier a également cherché à transporter ses interprétations à l'analyse de la société française, dans une perspective réformatrice : toute une série d'ouvrages s'inscrit dans ce projet.

Cette théorie permet à notre étude, de comprendre les relations de pouvoir qui existe au sein de la commercialisation de l'attiéké à la gare UTB d'Adjamé.

CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

I- DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ÉTUDE

I-1. Champ géographique

La nécessité de réaliser ce travail, nous a amené à nous rendre dans le district d'Abidjan principalement dans la commune d'Adjamé. Dans cette zone nos investigations se sont déroulées au sein de la gare UTB d'Adjamé située au marché Gouro.



Source : Notre enquête, 2018

Le choix porté sur cette commune située dans le District d'Abidjan se justifie par la présence d'acteurs pertinents pour notre étude.

En effet, dans le district d'Abidjan, nous nous sommes intéressés à la commune d'Adjamé pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'Adjamé abrite un grand marché, reçoit plusieurs personnes de diverses nationalités, et différentes

activités. Ensuite, parce que là-bas nous avons la plus grande gare routière qui est la gare UTB.

Enfin, parce que l'espace de la gare UTB d'Adjamé compte un espace de transaction et plus précisément en marché d'approvisionnement de biens, de consommation et d'équipement mais aussi d'activités informelles.

I-2. Champ social

Conformément aux objectifs de l'étude et à la nature du phénomène, le champ social intègre l'ensemble des acteurs sociaux du champ géographique susceptible de nous fournir des informations sur le phénomène qui nous préoccupe. Ceux-ci sont structurés en deux catégories d'acteurs. Il s'agit du bureau de l'association « Eklo Ehoun » des commerçantes de cette association.

Premièrement, la présidente et la secrétaire de l'association. La référence à cette catégorie d'acteur s'est avérée nécessaire au sein de l'association « Eklo Ehoun ».

Deuxièmement, les commerçantes de l'association.

Et enfin, le responsable des coopératives à l'OCPV et le responsable des SIM.

Les informations recueillies auprès de ces catégories d'acteurs ont permis de saisir les articulations significatives du problème à l'étude.

I-3. Champ Sociologique

Cette étude s'inscrit dans la théorie des organisations.

Henry Fayol, premier théoricien à s'occuper de l'administration des entreprises. En s'appuyant sur ses observations personnelles et des idées très répandues à son époque, il rédigea l'Administration industrielle et générales (1916), un ouvrage dans laquelle il répertorie les activités générales de toute entreprise.

Posant la question, en 1916, « qu'est- ce que le management? », Henry Fayol apporte sa réponse en analysant la nature de la fonction de direction, il formule ainsi une théorie administrative complète à l'usage des dirigeants en se fondant sur sa propres expérience à la direction d'une compagnie minière. La problématique traitée par la théorie de l'organisation administrative du travail (OAT) porte sur le travail des dirigeants et des problèmes de commandement. En ce sens la pensée de Fayol est complémentaire à celle de Taylor puisqu'il s'intéresse à la gestion et à l'administration, principalement au niveau de la direction des entreprises.

En effet H. Fayol fait de la fonction administrative (assimilée à la fonction de direction) une fonction centrale qui influence l'efficacité et la performance de l'entreprise dans son ensemble. Comment garantir l'efficacité du travail des dirigeants et quelles sont les activités qui composent

II. Procédures de collecte des données

Ce sont les techniques et instruments utilisés pour collecter les données sur le terrain. Cette phase pratique comprend la recherche documentaire, les observations et l'entretien pour ce qui concerne les techniques de collecte de données et le guide d'entretien pour ce qui concerne les instruments de collecte de données.

II-1. Technique de collecte des données

De façon pratique, un ensemble de techniques d'enquête a été utilisé comme support essentiel dans le recueil d'information. Ce sont la recherche documentaire, l'observation, et l'entretien. Ces techniques de collecte de données de terrain ont permis de recueillir les informations nécessaires pour la compréhension et l'explication du phénomène étudié.

II-1-1. La recherche documentaire

La recherche documentaire est considéré comme un travail préalable essentiel permettant d'aborder le terrain avec un ensemble connaissance pertinente sur son sujet et d'avoir en même temps une vue favorable de la problématique dans laquelle s'inscrit le sujet (Quivy et Campenhoudt, 2009).

Cette étape a constitué une composante essentielle et importante des procédés d'investigation utilisés dans le cadre de cette étude.

En tant que principal outil d'investigation, la recherche documentaire s'est effectuée tout le long de l'étude et a porté sur une littérature aussi diverse que variée. Aussi, pendant les phases de conception et de rédaction, la recherche documentaire s'est-elle davantage orientée sur les documents théoriques et méthodologiques de base.

Dans la pratique nous avons effectué des recherches de documents écrits, (ouvrages généraux et spécialités, revues, publications...).

L'ensemble de cette recherche documentaire a été menée au CERAP. Il faut aussi nommer que l'internet a été un instrument que nous avons utilisé. Ces documents sont pour la plupart des recensements, études, enquête, des articles. Ils nous permettent de préparer le travail de terrain et d'analyser nos données.

II-1-2. L'observation

L'observation est un mode d'investigation du réel, de collecte des données dans lequel le chercheur observe de lui-même, des processus ou des comportements se déroulant dans une situation circonscrite, pendant une période de temps délimitée. En recourant à ce mode d'investigation du réel, le chercheur observe donc l'individu ou le groupe en pleine action, dans son milieu de vie.

De façon pratique, l'observation directe, couplée à la rédaction de notes de terrain, a permis d'appréhender les rapports sociaux dans lesquels les acteurs

(femme de l'association, Office de Commercialisation des Produits Vivriers) sont engagés.

II-1-3. L'entretien

L'entretien comme moyen de collecte des données en sciences sociales, peut être considéré selon diverses perspectives.

Il est considéré comme une interaction verbale contribuant à produire un savoir socialement construit.

Il conduit les interlocuteurs à structurer leur pensée dans une situation d'interaction ou est co-construit un certain savoir modelé dans l'échange entre une personne qui tente d'exprimer sa pensée et une autre qui tente de la comprendre (Savoie-Zajc, 2003).

Un postulat que l'autre défend, et adopté ici, est que « la perspective de l'autre a du sens » (Savoie-Zajc, op cit, p.297), et l'entretien vise à rendre perspective pour comprendre le monde de l'autre.

Dans le cadre de notre étude nous avons utilisé l'entretien semi-directif qui se définit comme une technique d'enquête qualitative utilisée dans les recherches en Sciences sociales.

II-2. Instrument de collecte des données

Dans le cadre de cette étude l'instrument utilisé pour recueillir les données de terrain est le guide d'entretien.

II-2-1. Guide d'entretien

Le guide d'entretien consiste à un entretien libre ou ouvert sur le phénomène. C'est un échange au cours duquel l'interlocuteur du questionneur exprime ses perceptions, ses interprétations, ses expériences, tandis que le chercheur, par ses questions ouvertes et ses réactions, facilite cette expression, évite que celle-ci s'éloigne des objectifs de la recherche (N'da, 2000).

Les personnes interviewées ont répondu directement à des questions précises et structurées. Ainsi, nous avons amené les personnes interrogées à s'exprimer avec une très grande liberté et tranquillité dans le but de laisser le champ ouvert à d'autres réponses.

Dans le cadre de l'étude, le guide d'entretien élaboré s'articule autour de huit thèmes à savoir :

1. Le bureau de l'association « Eklo Ehoun »
2. La date de création de l'association
3. Le motif de création de l'association
4. La configuration des commerçantes et la nature des rapports sociaux
5. Le déroulement de la vente
6. Les réalités du commerce
7. Le mode de gestion du commerce
8. La relation de vente qui existe entre client et commerçante

III. ÉCHANTILLONNAGE

« Un échantillon est une fraction ou un sous ensemble de la population sur laquelle porte l'étude. Il doit être, autant que possible, représentatif de cette population, c'est-à-dire que certaines caractéristiques communes de la population doivent être présentes dans l'échantillon » (Fortin, p.226).

L'utilisation d'un échantillon comporte des avantages sur le plan pratique, à la condition de représenter fidèlement la population à l'étude, les contraintes qui s'exercent sur le terrain et la capacité d'accès à la population étudiée.

De façon pratique, cette étude s'inscrit dans une perspective qualitative, nous allons donc recourir à un échantillonnage qualitatif.

III-1. L'échantillonnage qualitatif

De façon pratique, l'orientation de cette étude, nous ont conduits à l'échantillonnage non probabiliste, avec le choix de la technique d'échantillonnage choix raisonné ou typique.

Cette technique se fonde sur un choix raisonné fait par le chercheur.

Ce dernier veut orienter sa recherche sur un type de phénomène ou d'individu qui se distingue des autres selon certaines caractéristiques.

Le choix des individus se fait sur la base de critères bien défini, à partir de la connaissance de la population le chercheur peut lui-même fait le choix des personnes capables de lui fournir les renseignements souhaités.

L'utilisation de cette technique se justifie donc par la pertinence du choix raisonné qui la sous-tend.

Ainsi, l'échantillonnage par choix raisonné nous a permis d'administrer 22 entretiens repartis sur 4 catégories d'acteurs comme le montre le tableau suivant :

Tableau II: Tableau récapitulatif des entretiens réalisés

Acteurs	Nombres d'entretien
Responsables de l'association	03 entretiens
Commerçantes de l'association	17 entretiens
Responsable des coopératives de l'OCPV	01 entretien
Responsables des services d'information des marchés à l'OCPV	01 entretien

III-2. Dépouillement

En sciences sociales, deux types de dépouillement articulent le travail opéré sur les données recueillies : ce sont le dépouillement manuel et le dépouillement informatique. Nous avons eu recours dans le cadre de cette étude au dépouillement manuel.

Le dépouillement manuel a été utilisé pour les informations recueillies par entretiens semi-directifs.

Le dépouillement manuel est généralement plus ou moins long, mais a l'avantage de permettre une meilleure appréciation des réponses recueillies et de procéder à leur catégorisation.

Les entretiens ont été réalisés à l'aide d'un enregistreur numérique.

Par la suite, nous avons procédé à des retranscriptions intégrales, puis à une catégorisation des idées.

De façon pratique, il s'est agi pour chaque question posée de dénombrer et de classer les réponses obtenues par groupe de réponses identiques. Cela a permis de saisir la tendance générale et, partant, de dégager les opinions collectives des femmes d'Eklo éhoun.

IV. MÉTHODES D'EXPLOITATION DES DONNÉES RECUEILLIES

L'exploitation des données est la phase de la recherche au cours de laquelle l'on procèdera à l'inventaire des résultats de l'enquête afin de répertorier les différentes informations.

C'est un examen minutieux qui permet de prendre des notes et de faire par la suite des décomptes.

Cette étape permet de classer les données selon une gamme de critères choisis en fonction des objectifs et des hypothèses émises au cours du processus de la recherche.

De façon pratique, l'approche de notre étude a conduit à l'exploitation qualitative des données.

Que recouvre cette méthode d'exploitation des données d'enquête ?

C'est ce à quoi nous allons à présent nous atteler.

IV-1. Analyse de contenu

Afin de comprendre quelles sont les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des femmes, nous avons utilisé la technique de l'analyse de contenu, en tant que méthode de recherche permettant de dégager le sens et les caractéristiques d'un texte.

En fait, du point de vue définitionnel, l'analyse de contenu est un mode de traitement de l'information qui s'applique à toute forme de communication, de discours et d'image et sert à décrire et à déchiffrer tout passage de signification d'un émetteur à un récepteur (Bardin, 1989).

Selon René L'Ecuyer, celle-ci serait « une méthode de classification ou de codification dans les diverses catégories des éléments du document analysé pour en faire ressortir les différentes caractéristiques en vue de mieux comprendre le sens exact et précis ».

Plus précisément, on entend par analyse de contenu « rechercher dans un document les informations qui s'y trouvent, dégager ensuite le ou les sens de ce qui est présenté pour enfin formuler ou classer le contenu du document ou de la communication » selon Roger Mucchielli. En clair, ces techniques sont destinées à établir la signification et à permettre une compréhension éclairée des documents analysés.

Sur le plan méthodologique, l'analyse de contenu est sujette de confrontation de l'approche quantitative (approche hypothético-déductive) et qualitative (approche inductive) ; toutes deux s'exprimant différemment selon leur cotexte.

En effet, alors que l'approche quantitative mise sur la fréquence d'apparition de certaines caractéristiques de contenu, l'approche qualitative elle mise sur la présence ou l'absence d'une caractéristique dans un fragment de message, qui est pris en considération.

En tant que tel, l'analyse de contenu a pour fonction principale de permettre d'observer des phénomènes que ne peuvent nous faire voir d'autres techniques comme la méthode expérimentale surtout que l'on est en sciences sociales.

Et dans ce sens, elle ne se considère plus comme uniquement descriptive mais prend conscience que sa fonction est aussi l'inférence : « on peut remonter aux causes, descendre aux effets, des caractéristiques des communications.

Selon René L'écuyer, une analyse de contenu, dans l'une ou l'autre approche, peut se réaliser en cinq (5) étapes à part celles de la question de départ, de l'élaboration des conjectures théoriques et de la communication des résultats qui elles sont omniprésentes.

Ces étapes sont les suivantes :

1. Recueillir, préparer, classer, et évaluer le contenu le matériel
2. Les lectures préliminaires
3. Le choix et la définition des codes
4. Le processus de codage des textes/entretiens
5. L'analyse et interprétation des résultats

Étant ici en sciences sociales, l'analyse de contenu nous offre la possibilité donc de traiter de manière méthodologique des informations et des témoignages que représentent un certain degré de profondeur et de complexité comme les rapports d'entretien, notamment les entretiens semi-directifs.

Cette analyse permet, selon Quivy et Campenhoudt op cit, lorsqu'elle porte sur un matériau riche et pénétrant, de satisfaire harmonieusement aux

exigences de la rigueur méthodologique et de de la profondeur inventive qui n'est pas toujours conciliable en sciences sociales.

Conscient de l'existence de plusieurs types d'analyse de contenu, la nôtre se veut une analyse de contenu qualitative.

Ce type d'analyse de contenu s'intéresse au fait que des thèmes, des mots ou des concepts soient ou non présents dans un contenu.

L'importance à accorder à ces thèmes, mots ou concepts ne se mesure pas alors au nombre ou à la fréquence, mais plutôt à l'intérêt particulier, la nouveauté ou le poids sémantique par rapport au contexte de l'étude.

Également, il est nécessaire de souligner que l'analyse de contenu contient plusieurs types d'analyses dont l'analyse thématique ; analyse sur laquelle nous nous accentuerons car c'est celle-ci que nous avons été choisie en vue d'atteindre les objectifs de notre étude. Dès lors, nous nous sommes attelés ici à appliquer un procédé consistant à découper de manière transversale le corpus des textes.

Plus précisément, il a été question de repérer des fragments de discours significatifs contenu dans le texte et de coder ces fragments de discours pour en faire des unités de sens.

Ce faisant, ce sont ces unités de sens qui ont servi d'éléments d'analyse.

Ces unités de sens ont été par la suite regroupées en différentes catégories en fonction de la similitude que celles-ci présentent.

Ainsi constituées, les catégories ont été titrées en fonction du thème auquel elles renvoyaient. Autant dire ici que les thèmes ont été utilisés comme unités de découpage et ce sont ces catégories thématiques qui ont été mises en relation pour élaborer une application au phénomène à l'étude.

Cette analyse thématique a permis principalement de ressortir les opinions des enquêtés sur chaque thème en rapport avec les objectifs de l'étude.

V. MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES

La méthode d'analyse des données permet de faire des interprétations, des suppositions et d'établir des faits afin de rendre compréhensible les données recueillies.

Elle est comprise, au sens large, selon Grawitz comme étant « l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et vérifie » (pp 331-332).

Elle définit entre autres les exigences théoriques et opératoires de l'observation et confère aux résultats un fondement légitime.

Il s'agit de la méthode compréhensive de Max Weber.

V-1. La méthode compréhensive

Pour Max Weber, « la méthode compréhensive est une logique orientée vers la saisie du sens d'une activité ou comportement ». Il s'agit par conséquent de comprendre les raisons ou les motivations d'une action pour expliquer l'origine et déroulement des effets.

Elle peut être comprise comme une démarche en trois étapes : la compréhension, l'interprétation, et l'explication du fait social.

Selon Weber, le monde social est une agrégation d'actions sociales, qui représentent des comportements humains auxquelles l'acteur attribue un sens subjectif.

La première phase de la démarche compréhensive sert à comprendre le sens visé par l'acteur lors de ses actions sociales. La deuxième phase qui est la phase interprétative sert à objectiver le sens identifié dans la deuxième phase. On adopte alors une posture extérieure dans le but de pouvoir créer des concepts ou modèles utiles à l'analyse. La troisième et dernière étape de la démarche compréhensive est la phase explicative qui vise à établir une compréhension

causale de la réalité sociale c'est-à-dire détecter les causalités entre les phénomènes.

Ainsi, la méthode compréhensive dans l'intérêt de cette recherche va permettre de comprendre le sens accordé à la notion de vulnérabilité, en ce sens qu'elle va chercher le pourquoi de ce que les acteurs font ou disent.

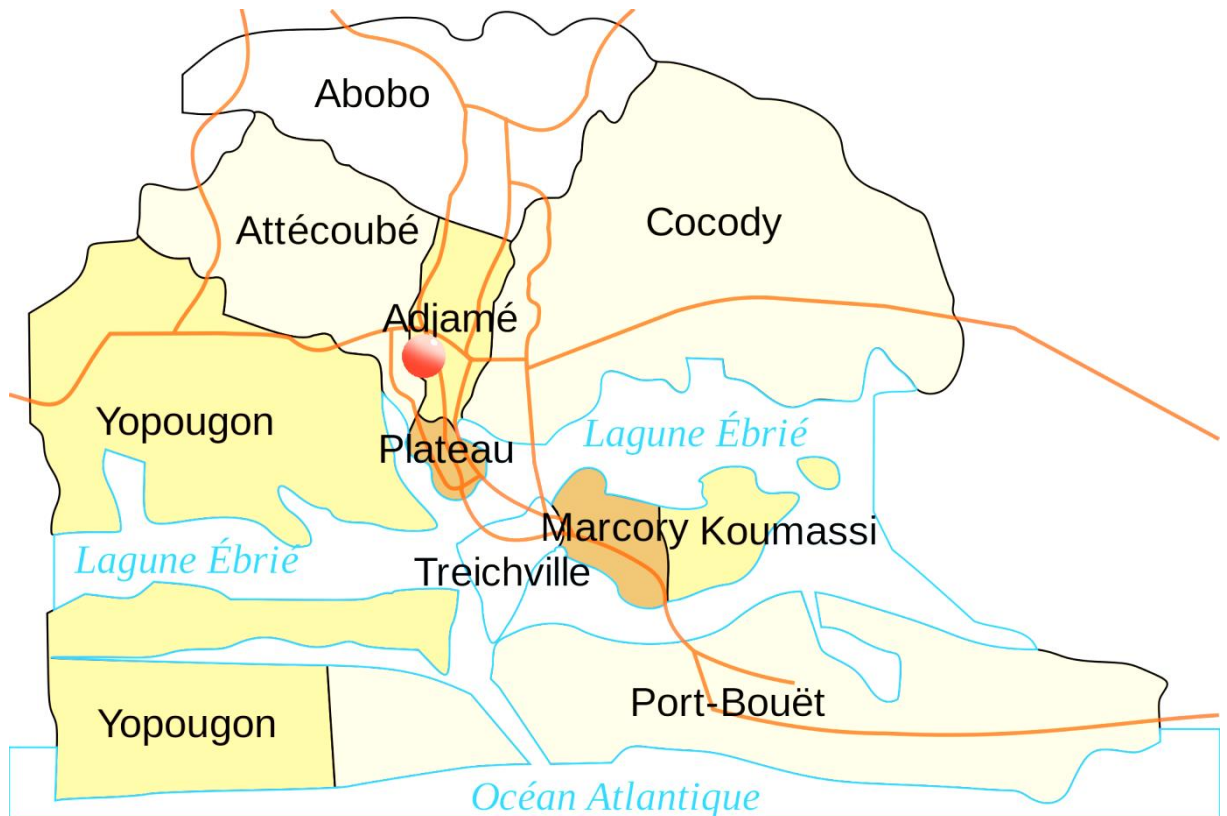
DEUXIÈME PARTIE :

**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ ET PRÉSENTATION
DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE
UTB D'ADJAMÉ**

CHAPITRE I : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ

I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ

I-1. Historique de la commune d'Adjamé



Source : Google images

Adjamé est une commune du district d'Abidjan.

Adjamé signifie « la rencontre » ou le « centre » en Tchaman. Adjamé est la capitale des Bidjan peuple originaire d'Abidjan composé d'Adjamé, Attécoubé, Agban, Anoumambo (actuellement dans la commune de Marcory), Locodjro, Bidjan, Santè, et Bidjan Cocody (actuel Cocody).

Bidjan tire son origine du fait que ce peuple, installé dans une zone verdoyante, pratiquait la cueillette des plantes qu'on appelle « m'bi ».

Nangui Abrogoua était l'un des chefs Ébrié (Tchaman- peuple ivoirien autochtone vivant au bord de la lagune du même nom).

Né vers 1848 et mort vers 1938 à Abidjan, Nangui Abrogua était un chef terrien vivant sur la presqu'île de Boulay, mais originaire du village d'Adjamé.

Il a joué un rôle important dans les négociations avec les colons français pour les droits terriens du peuple Djemian.

Par ailleurs, c'est Adjamé que se situe la plus vieille souche abidjanaise. Tandis que les colons s'installaient au plateau, les premiers migrants, venus travailler sur le chantier de la voie ferrée, construisirent leurs cases à proximités du village d'Adjamé.

Cette commune est aujourd'hui un centre de négoce intense où les commerçants malinkés, libanais, mauritaniens, etc, se sont rapidement installés.

Elle est généralement le lieu de la plus importante gare routière du pays à partir de laquelle les lignes des autocars irriguent tout le pays ainsi que les pays voisins.

I-2. Situation géographique de la commune d'Adjamé

Comme à l'origine, ce qui explique son nom, la commune d'Adjamé est située au centre du district d'Abidjan.

Elle est limitée par les communes du Plateau, Attécoubé, Cocody et Abobo.

Elle a une superficie de mille deux cent dix hectares, et une population de deux cent cinquante mille habitants la nuit, mais la journée, elle abrite plus de deux millions de personnes, en raison de sa vocation commerciale et de sa situation géographique.

Aussi, elle abrite la majorité des gares routières de l'intérieur du pays et de la sous-région.

Elle compte officiellement neuf marchés dont le plus grand est le forum des marchés.

Cependant, le commerce s'est développé dans toutes les contées sans exception.

I-3. Les dirigeants de la commune d'Adjamé

À l'instar de toutes les communes, la commune d'Adjamé est sous l'autorité d'un maire. Plusieurs maires se sont succédé à la tête de celle-ci depuis 1980, et l'actuel est Youssouf Sylla. Celui qui l'a précédé est Amondji Pierre qui fut lui aussi précédé par Dembélé Lacina.

I-4. Les réalisations de la commune d'Adjamé

D'importantes infrastructures ont été réalisées au sein de cette commune, malgré les nombreuses difficultés qu'elle connaît.

Elle comprend :

I-4-1. Une université

L'université d'Abobo-Adjamé est issue des trois centres universitaires, qui étaient affiliés à l'université nationale de Côte d'Ivoire (1971), dont l'origine remonte à la création du centre d'enseignement supérieur d'Abidjan en 1958. Il est dirigé par Etienne Ehouan Ehilé.

I-4-2. L'INSP

L'INSP est situé à environ cinquante mètres de la mairie d'Adjamé, à proximité de la commune du Plateau. Il constitue l'un des instituts de santé de dernier recours du district d'Abidjan.

I-4-3. Des établissements scolaires

Au nombre des établissements scolaires de la commune d'Adjamé, nous notons le lycée moderne d'Adjamé, au départ collège moderne.

Il y a aussi le lycée moderne Harris et le lycée moderne Nangui Abrogoua. Les élèves affectés dans ces différents établissements sont issus de diverses communes.

En dehors des établissements secondaires publics de l'enseignement, il y a des établissements privés tels que l'IMST, l'IST ; le collège Victor Schœlcher, ISCA, etc.

Notons également les écoles primaires publiques et privées.

II. LES DIFFICULTÉS DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ

Les problèmes majeurs que l'on rencontre dans la commune d'Adjamé sont : l'occupation anarchique des trottoirs par les vendeurs, l'insécurité et l'insalubrité.

II-1. L'occupation anarchique des trottoirs

La circulation est pénible dans la commune d'Adjamé, quel que soit la voie empruntée. Cela est dû à l'insuffisance d'infrastructure routière ; mais aussi au fait que les pourtours soient occupés de façon anarchique par les vendeurs. Le boulevard Nangui Abrogoua compte quatre chaussées et deux trottoirs. Deux chaussées à chaque extrémité réservée à la circulation des autres véhicules. Cependant, la circulation est presque impossible sur les deux chaussées de l'extrémité, tant les vendeurs les ont assaillies. Ils sont installés de part et d'autre des chaussées, gênant souvent la circulation imprudente des chauffeurs de « gbaka ». Ces deux phénomènes associés peuvent conduire le voyageur ou l'automobiliste à y passer une heure, au lieu de cinq minutes environ. Ce scénario est similaire sur toutes les voies de la commune d'Adjamé.

II-2. L'insécurité

Des personnes sont souvent agressées et dépouillées de leurs biens à Adjamé. Cela amène les personnes à haut revenu à ne pas fréquenter. Cependant, à cause du fait que les prix des articles y sont très abordables par rapport aux autres communes du district, et à cause du niveau de vie généralement faible de la population, les marchés d'Adjamé connaissent un

grand engouement.

II-3. L'insalubrité

L'autre mal dont souffre la commune d'Adjamé est l'insalubrité. Adjamé est l'une des communes du district d'Abidjan réputée pour son état d'insalubrité, en raison de son statut commercial.



Source : Google images

CHAPITRE II : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ

I. HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN »

L'association « Eklo Ehoun » est une association qui a vu le jour en 2006.

En effet, c'était une seule dame qui vendait devant la place actuelle de la gare UTB, c'est une femme baoulé. Elle prenait l'attiéké à N'Gata Daloukro un village de la ville de Yamoussokro.

Successivement, cette dernière a fait venir ses sœurs, et ensemble elles ont progressé dans la vente de cette denrée.

Au départ, elles vendaient aux abords de la gare UTB. Chacune avait un espace à elle ou elle vendait son attiéké, elles étaient peu connues et l'activité n'était pas vraiment rentable.

Ce n'est que quand la compagnie UTB a construit sa gare, et qu'elle a vu que les femmes faisaient venir l'attiéké par ses cars, qu'elle leur a donné une place dans l'enceinte de la gare pour la vente de leur attiéké.

Un jour l'idée de créer une association a été émise par la présidente, Mme Ak.

En effet, dame Ak a eu cette idée pour redynamiser le commerce de l'attiéké, pour faire de cela une entreprise collective rentable qui va permettre aux femmes de mieux vivre de leur activité, pour laisser un héritage aux générations à venir, pour assurer une sécurité sociale à ces femmes entrepreneuses, pour étendre les limites de la commercialisation de l'attiéké non pas seulement au niveau local mais au niveau international.

II. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'association « Eklo Ehoun » est une association qui compte en son sein plus de cent femmes. Elle est déterminée par ses statuts, voire son règlement

intérieur. Ce sont les organes dirigeants qui gèrent le fonctionnement de l'association à savoir : le bureau de l'association, la présidente de l'association. Cette photo ci-dessous est celle de la secrétaire Madame VK.



Source : Notre enquête 2018

L'attiéké a des heures d'arrivée : le premier car arrive à 14h, le deuxième car arrive à 16h, le troisième est pour 18h, le quatrième 18h, le cinquième car est pour 20h, et le dernier car est pour 23h. Au milieu de la nuit il y'a un grand car qui vient de Bouaké, l'attiéké de ce car est déchargé le matin à la première heure.

Tous ces cars viennent de Bouaké, Yamoussokro et Daloa.

L'image ci-dessous est le lieu où elles s'assoient et où elles dorment parce que l'attiéké arrive par moment à des heures tardives. Par conséquent, elles ne peuvent pas rentrer chez elles et c'est aussi le lieu où elles tiennent leur réunion.



Source : Notre enquête, 2018

Quand l'attiéké arrive, les femmes le récupèrent et le rangent dans les différents lieux de vente. Ensuite, leurs clients passent pour les récupérer.

L'attiéké vient chaque jour, sauf le jour où les femmes qui le préparent ne les approvisionnent pas.

III. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION

➤ Statuts et règlement intérieur

Les statuts définissent les règles de fonctionnement de l'association.

Ils déterminent les conditions pour être membre, la présence d'organes de direction (conseil d'administration et bureau), l'organisation de l'assemblée générale, les pouvoirs du président, les ressources financières de l'association.

Le règlement intérieur permet de préciser les règles de fonctionnement de l'association, d'élaborer des clauses concernant des points à modifier

fréquemment (exemple : montant des cotisations, règles d'utilisation du matériel).

L'association « Eklo éhoun » a pour statut :

- Ne pas prendre le client d'une autre dame de l'association, en d'autre terme chacune doit avoir ses clients propres à elle ;

- Ne pas voler l'attiéké d'autrui ;

- En l'absence d'une commerçante, sa collègue peut la relayer dans ses tâches.

Quant au règlement intérieur de l'association « Eklo éhoun », elle se fixe des cotisations mensuelles à hauteur de deux milles fcfa, quand les femmes de l'association perdent un parent, elles déboursent chacune la somme de dix milles, cela est pareil pour les cas de naissance et de maladie.

IV. OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Les femmes de l'association « Eklo Ehoun » de la gare UTB, comme toutes associations ont des objectifs.

Ces objectifs sont :

- La construction d'un marché propre à elle ;

- La présence de l'État pour régulariser le prix de l'attiéké ;

- Le refus que les haoussas aillent prendre l'attiéké bord-champ ;

- D'arrêter le commerce de l'attiéké à l'âge de 60 ans.

V. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION

➤ Les instances dirigeantes

La seule obligation légale concernant le fonctionnement de l'association repose sur différentes instances dirigeantes : assemblée générale, conseil d'administration, bureau.

L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. Elle rassemble tous les membres de l'association. L'assemblée générale est la preuve du fonctionnement démocratique de l'association.

Le conseil d'administration de l'association a pour rôle d'assurer au moins la gestion courante de l'association.

Le bureau est une émanation du conseil d'administration. Ses membres, élus par les membres du conseil d'administration sont : la présidente, la trésorière, et la secrétaire.

Quelques membres du bureau : Voir photo ci-dessous.



Source : Notre enquête, 2018

TROISIÈME PARTIE :

**LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA
VULNERABILITE DES FEMMES DE
L'ASSOCIATON « EKLO EHOUN » DE LA GARE
UTB D'ADJAME**

CHAPITRE I : EXCLUSION AU MÉCANISME D'AIDE DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ

I. FORME D'ORGANISATION, L'OBJET DE L'ASSOCIATION ET MARGINALISATION JURIDIQUE, ET LA MARGINALISATION SOCIALE

Il s'agira dans notre chapitre de parler d'une part de l'objet de l'association et la marginalisation juridique et d'autre part de la marginalisation sociale que subissent les femmes de l'association.

I-1. L'objet et la marginalisation juridique de l'association

Que ce soit une association ou une coopérative ou une organisation non gouvernementale, l'objet différencie. C'est dans cette lancée que Mr N responsable des coopératives affirme ceci :

« Quand on est en association l'objet n'est pas de faire des bénéfices, or les coopératives dans leur objet c'est de vendre, de produire, de commercialiser. Donc l'objet d'étude des associations est de recevoir des fonds appelés fonds perdu pour les assister. Ce type de fond n'est pas remboursable. Elles ne sont pas reconnues, elles sont juste là que de nom vu qu'elles ne sont pas des coopératives » (extrait du discours de Mr N, responsable des coopératives.

Source : Notre enquête, 2018).

L'objet de l'association ne permet pas aux femmes de bénéficier de façon pleine et entière d'une couverture juridique.

En effet, l'association « Eklo éhoun » est une association de fait c'est-à-dire une association pour laquelle ses fondateurs n'ont pas accompli les

formalités administratives de déclaration et de publication au journal officiel. Ce qui fait qu'elle n'existe qu'en tant que contrat mais n'a pas de personnalité juridique.

Du point de vue juridique cela crée une forme de marginalisation, elles sont livrées à leur propre sort et non pas de lieu où aller pour se plaindre ou revendiquer quoi que ce soit dans l'espoir d'avoir une suite favorable.

Le fait qu'elles ne sont pas reconnue du point de vue juridique fait que les femmes de l'association « Eklo éhoun » ne se sentent pas en sécurité, et elles ne peuvent pas bénéficier des aides, des subventions qu'une association reconnue de façon juridique bénéficie.

Pour Fayol à travers la théorie l'administration industrielle et générale, la fonction de sécurité a pour mission de protéger les biens et les personnes contre le vol, l'incendie, l'inondation ; d'écarter les grèves, les attentats, et, en général, tous les obstacles d'ordre social qui peuvent compromettre la marche et même la vie de l'entreprise. C'est l'œil du maître, c'est le chien de garde de l'entreprise rudimentaire, c'est la police, c'est l'armée dans l'État. C'est, d'une manière générale, toute mesure qui donne à l'entreprise, la sécurité ; au personnel, la tranquillité d'esprit dont il a besoin.

Ainsi, livré à elle-même, les femmes de l'association ne bénéficient pas d'un accompagnement juridique ce qui fait qu'elles ne sont pas en sécurité.

Selon Jean Pierre Decoold, une association peut se former librement sans aucune formalité administrative adéquate.

Cependant, il convient de distinguer l'association dépourvue de personnalité juridique de celle qui, au contraire, pourra effectuer des actes juridiques de portée plus ou moins limitée.

De fait, l'association est une association de personnes pour laquelle aucun acte de publicité n'a été effectué. La personnalité juridique de l'association est nulle.

L'association déclarée acquiert, elle, la personnalité juridique. Elle peut ainsi ester en justice, recevoir des dons manuels, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer les cotisations de ses membres, le local destiné à l'administration de l'association et à la réunion de ses membres, les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement de l'objet qu'elle s'assigne.

I-2. La marginalisation sociale

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » subissent une marginalisation sociale dans l'exercice de leur travail.

Dame C affirme ceci :

« Quand on a des problèmes sur la gare, on va voir le patron de la gare mais ce n'est pas toujours il nous écoute oh, il nous dit si vous étiez coopératives tout ça la n'allait pas arriver. Nous ne sommes pas partis à l'école, souvent on nous demande cv, c'est quoi qui est cv la ma fille ? »

(Extrait du discours de dame C, membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

Dame Y dit ceci:

« On nous invite dans des réunions, on comprend même pas ce qu'on dit on rentre comme ça »

(extrait du discours de dame Y. Source : Notre enquête, 2017).

Mr N affirme ceci :

« Les femmes de l'association avec le côté de l'analphabétisme développé les rend vulnérables.

Aujourd'hui pour avoir des subventions, il y a des critères. La plupart d'entre elles n'ont pas de papier, de pièce d'identité. Souvent on leur demande le cv du promoteur (il rit) quelqu'un qui n'a pas fait cp1 elle va trouver cv là où. Ou bien elle va dit j'ai travaillé dix ans dans champ de cacao, deux ans dans champ de Bédié. » (Extrait du discours de Mr N, responsable des coopératives à l'OCPV. Source : Notre enquête, 2018).

En effet, les femmes de l'association subissent une marginalisation sociale dû au fait que celle-ci ne soient pas en coopérative. Elles sont marginalisées mises à l'écart, elles ne sont pas vraiment prises au sérieux, ces dernières n'arrivent pas à marquer leur territoire, car de façon légale elles ne sont pas reconnues donc elles n'ont pas droit à la parole. Ainsi, cette marginalisation les fragilise, les empêche d'être compétitives.

Pour R. Castel (1994), Les situations marginales surviennent à l'aboutissement d'un double processus de décrochage: par rapport au travail et par rapport à l'insertion relationnelle. Tout individu peut être situé à l'aide de ce double axe d'une intégration par le travail et d'une inscription relationnelle.

Nous distinguons trois valeurs sur chacun des axes : travail stable, travail précaire, non-travail ; insertion relationnelle forte fragilité relationnelle isolement social.

En couplant ces valeurs deux à deux on obtient trois zones, soit la zone d'intégration (travail stable et forte inscription relationnelle, qui vont souvent de pair), la zone de vulnérabilité (travail précaire et fragilité des soutiens relationnels) et la zone de marginalité, que je préfère appeler zone de

désaffiliation pour bien marquer l'ampleur du double décrochage : absence de travail et isolement relationnel.

II. FORME D'ORGANISATION ET EXCLUSION DES MÉCANIMES D'AIDE

II-1. L'exclusion au prêt bancaire

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » n'arrivent pas à bénéficier des différents crédits bancaires. Leur objet est très capital dans cette situation.

Dame X dit ceci :

« Nous sommes parti Abobo, ou on parle d'attiéké, on nous a dit de se mettre en coopérative, on a fait les papiers mais on ne sait pas qui on va mettre devant, donc c'est resté comme ça » (extrait du discours de dame X.

Source : Notre enquête 2018).

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » afin de pouvoir bénéficier de prêt bancaire doivent se mettre en coopérative.

Le responsable des services de coopérative à l'OCPV explicite cela en disant :

« Les femmes de l'association sont venus me voir, je leur ai demandé de trouver une présidente afin de pouvoir se mettre en coopérative. Elles sont parties prendre une dame qui ne s'inscrit pas dans le commerce du vivrier. J'ai donc demandé aux femmes de prendre une dame qui commercialise l'attiéké qui est donc susceptible de connaître les réalités de la commercialisation de l'attiéké. Elles sont parties depuis 2016,

jusqu'aujourd'hui elles ne sont plus revenues »
(extrait du discours de Mr N, responsable des services de l'OCPV. Source : Notre enquête 2018).

En effet, les femmes de l'association « Eklo éhoun » ne sont pas organisées, elle manque d'unité de commandement. D'où l'absence d'unité de commandement. Cela est dû au fait qu'entre elles, il n'y a pas la relation de confiance. Chacune se lève et fait ce qu'elle veut sans rendre de compte à personne.

Certes il y a une présidente mais elle là juste la de nom.

Ensuite, ce manque d'organisation et d'unité les rend vulnérable dans la mesure où pour être compétitive il faut être en coopérative.

Enfin leur objet n'est pas propice pour avoir des prêts bancaires, car la banque quand elle offre des crédits c'est pour tirer des bénéfices.

Selon Fayol (op cit), à travers l'un de ces principes dit que dans toute entreprise il doit avoir une unité de commandement, cela veut dire que chaque travailleur devrait avoir seulement un patron sans autres lignes de commandes contradictoires.

Cependant, nous constatons que les femmes de l'association « Eklo éhoun » n'ont pas un chef de façon concret, chacun se lève et agit comme il veut.

Selon la revue de l'IRES (2011), l'exclusion bancaire est un problème difficile à appréhender car complexe dans ses mécanismes. Comme pour celui de l'exclusion sociale auquel il est étroitement lié, l'exclusion bancaire est un phénomène relatif.

Les individus sont exclus par rapport à des normes, à des pratiques en vigueur.

La première conséquence de cette relativité est que l'exclusion bancaire et financière n'a pas la même signification ni les mêmes répercussions, tant

objectives que subjectives, selon les pays, en particulier selon leur degré de bancarisation et leur pratiques bancaires et financières.

Aussi, selon la définition du centre Walras traditionnellement retenue en France « une personne se trouve en situation d'exclusion bancaire et financière lorsqu'elle subit un degré d'entrave dans ses pratiques bancaires et financière qui ne lui permette plus de mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne.

II-2. Exclusion des subventions

Les femmes de l'association ne bénéficient pas de subventions. Elles ne sont pas encadrées par les structures qui donnent des subventions. A cet effet Mr T dit ceci :

« Généralement, ce sont des femmes qui n'ont pas été à l'école, donc elles n'ont pas d'information. Pour mieux encadrer quelqu'un il faut qu'elles soient regroupées, quand elles sont regroupées c'est facile de les aider » (extrait du discours de Mr T, responsable SIM à l'OCPV. Source : Notre enquête, 2018).

Dame F affirme ceci :

« On ne nous donne pas l'argent là aussi, quand on parle on nous dit de faire coopérative, on a fait les papiers depuis rien » (extrait du discours de Dame F, membre de l'association « Eklo éhoun »). Source : Notre enquête, 2018.

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » ne sont pas en coopérative et cela crée un frein dans l'exercice de leur activité.

En effet, les femmes de l'association sont vulnérables car leur compétitivité est faible. Elles ne sont pas encadrées par les structures. Cela fait qu'elle ne bénéficie pas d'appui des structures car celle-ci ne remplisse par les critères, c'est-à-dire être une coopérative.

Les femmes de l'association n'ont pas de registre de commerce, elles ne sont pas reconnues par l'OCPV, elles n'ont aucune comptabilité, elles n'ont aucun texte ni agrément, tout ceci les empêche de bénéficier des structures d'encadrement. Pour bénéficier des subventions dans le but d'améliorer leur commerce, elles doivent se mettre en coopérative, créer la filière manioc or celle-ci n'ont aucun lien entre elle. Elles travaillent de façon individuelle.

Malheureusement, le fait qu'elles ne soient pas en coopérative ne leur permet pas de bénéficier d'appui spécifique adapté à leur activité.

Elles ne bénéficient pas de subvention telle que : le FICA, le Care international, le fond FACI de la première dame Dominique Ouattara.

En somme les femmes de l'association « Eklo éhoun » sont exclus du mécanisme d'aide car elles ne bénéficient pas de prêt bancaire et de subvention du fait de leur manque d'organisation, de l'absence d'unité entre elle, et aussi du manque d'unité de commandement.

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » sont donc laissées à leur propre compte et se contentent du peu qu'elles ont.

CHAPITRE II : MÉCANISME DE TRANSFORMATION DES CLIENTS EN CONCURRENTS DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAME

III. LES DYSFONCTIONNEMENTS INTERNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION

III-1. L'autonomie des membres de l'association

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » travaillent de façon individuelles. Elles manquent d'organisation.

À ce propos Dame X affirme ceci :

« Ici chacun travail pour elle, il y a une présidente mais hum » (extraits du discours de Dame X, responsable de l'association. Source : Notre enquête 2018).

Le fait que les femmes de l'association travaillent de façon autonome ne leur permet pas d'être compétitives.

En effet, les femmes de l'association « Eklo Ehoun » malgré le fait qu'elles ont une présidente poursuivent des logiques différentes. Celles-ci ne tiennent pas contre de la décision de la présidente.

Dame X dit ceci :

« Quand on dit d'avoir un prix commun pour l'attiéké quand on tourne le dos chacun fait ce qu'il veut » (extrait du discours de dame X, membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

Ainsi, le prix de l'attiéké est établi selon le bon vouloir de chaque femme. Cette manière de fonctionner est un handicap pour l'amélioration de leur commerce.

Pour Fayol à travers sa théorie du courant administratif dit que pour qu'une administration puisse bien fonctionner elle doit répondre aux quatorze principes et parmi ces principes figurent l'unité de commandement. Fayol à travers l'unité de commandement dit que chaque travailleur devrait avoir seulement un patron sans autre lignes de commande contradictoires.

Selon Maya Courbage, Les associations autonomes et les « réseaux associatifs intégrés » sont structurés de façon à ce que les règles s'imposent au sein d'une gouvernance unique, pour autant que ces règles soient clairement définies et légitimes.

Ces associations disposent d'un règlement intérieur précis et dès lors que la gouvernance est transparente et reconnue, la génération de situations conflictuelles est moindre. Mais au sein de ces Réseaux dits « intégrés », on s'aperçoit qu'il existe des degrés de délégation diversifiés, avec parfois des quasi structures départementales ou locales avec élections sans entités juridiques de plein exercice (exemple de la Croix-Rouge Française).

III-2. Transformation de clients en concurrent

Les femmes de l'association « Eklo éhoun » ont pour potentiel client les haoussas.

En effet, au fil des années passées avec leurs clients haoussas, elles ont développé un sentiment de confiance avec ces derniers au point de leur montrer la provenance de l'Attiéké.

Dame X dit ceci :

« Quand nous sommes fatiguées, nous remettons l'argent aux haoussas et on appel nos sœurs qui préparent dans les villages pour leur dire qu'on envoie un haoussa pour récupérer notre attiéké »

(extrait du discours de madame X. Source : Notre enquête 2018).

Cette situation n'a pas été bénéfique pour ces dernières, car lorsqu'il a eu la pénurie du manioc en 2016, le prix du sac de l'attiéké a augmenté. Les haoussas se sont donc rendu bord-champ. En effet, le fait que les haoussas connaissent la provenance de l'attiéké a rendu ces femmes moins compétitives et a développé une relation de pouvoir.

Dans la théorie de l'analyse stratégique Michel Crozier dit pour appréhender une structure, quelle que soit sa taille, organisation, service, bureau... il faut partir des individus et comprendre les stratégies et les interrelations qu'ils développent à l'intérieur du système formel qui les contraints. Tout changement va bouleverser ces stratégies et interrelations. Comprendre les différentes logiques des acteurs est un préalable nécessaire pour appréhender la structure sur laquelle le consultant va intervenir.

Il va devoir prendre en compte l'ensemble de ses caractéristiques pour transformer la structuration du système d'acteurs.

En effet, les haoussas sont partis des femmes de l'association pour comprendre les stratégies que ces femmes mobilisent et à la sortie de cela ils se sont eux-mêmes convertis en concurrents, ils sont donc en concurrence avec les femmes de l'association.

Selon J. Krafft, la concurrence est donc fondamentalement perçue comme un comportement. Elle traduit le processus de rivalité et de compétition qui a lieu entre les firmes lorsqu'elles se disputent un marché existant ou potentiel, ou bien une ressource productive (humaine, physique ou financière). Ainsi, dans le monde des affaires, les firmes mettent en œuvre différentes stratégies afin de conquérir ou de conserver un avantage concurrentiel. Les revues spécialisées expliquent le succès ou les mésaventures de telle ou telle firme qui a choisi, pour arriver à cette fin, d'accroître ou de diminuer ses prix, de différencier ses

produits, d'engager des dépenses ou de publicité, de développer de nouvelles activités, d'imiter les stratégies ou les produits des autres firmes, d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation interne, d'élaborer des relations complexes avec leurs fournisseurs, leurs clients et parfois même leurs concurrents.

IV-LES STRATEGIES LIEES A LA ZONE D'INCERTITUDE

IV -1. La mobilisation des capitaux financiers des haoussas

Les haoussas dans le processus de concurrence dans lequel ils sont avec les femmes de l'association « Eklo éhoun » développent des stratégies pour rendre ces femmes moins compétitives.

Mr NG affirme ceci :

« Les haoussas quand ils se rendent bord-champ ils payent cash or les femmes de l'association elles payent toujours un peu un peu. Certes ce sont leur maman qui préparent mais soyons réalistes eux ils donnent la totalité donc ces femmes ne peuvent que leur donner la marchandise même si leur fille leur demande de ne pas donner » (extrait du discours de Mr NG, responsable des coopératives à l'OCPV. Source : Notre enquête, 2018).

Dame E dit ceci :

« Si c'est 50000 on leur doit, on peut donner 30000F et on garde 20000 sur nous, attiéké marche pas oh donc c'est comme ça on fait un peu un peu » (extrait du discours de Dame E, secrétaire de l'association. Source : Notre enquête 2018).

Dame CN dit ceci :

« Ils ont pris le bois, ils ont pris la tôle, ils ont pris le manioc, ils veulent nous prendre l'attiéké. Elle marque une pause. Ils trouvent que l'attiéké est cher donc eux même vont ou on va payer. Mais à notre tout quand l'attiéké chie ils viennent prendre à 5fcfa 10fcfa on est obligé de leur donner si non si deux jours arrivent l'attiéké va se gâter » (extraits du discours de CN. Source : Notre enquête 2018).

En effet, le capital financier des haoussas se voit élevé par rapport à celle de l'association vu que ceci arrive à payer la totalité de la marchandise contrairement aux dames de l'association. Toutefois, les haoussas pour avoir toujours le monopôle sur les femmes de l'association prennent l'attiéké avec elle mais ils payent à crédit celle-ci se voit obliger de leur donner aux risques de voir leur marchandise se gâter. Les haoussas maîtrisent donc une zone d'incertitude que ces dernières n'ont pas.

Ainsi, selon Crozier et Friedberg (1993), celui qui maîtrise une zone d'incertitude utilisera le pouvoir dont il dispose pour accroître ses avantages face aux autres que d'une certaine façon et dans certaines limites. Car pour qu'il puisse continuer de disposer de son pouvoir, il lui faut respecter « les règles du jeu ».

IV-2. La mobilisation du capital social

Les haoussas du fait qu'ils sont les potentiels clients des femmes de l'association se servent de leur origine sociale pour détourner le reste des clients haoussas qui prennent l'attiéké avec ces femmes.

Dame VK affirme ceci :

« Eux ils sont solidaires, quand ils décident quelque chose ils le font, ce n'est pas nous on ne respecte pas. Ils ont décidé avec leur patron Aya de prendre d'abord la marchandise avec leur frère haoussa » (extrait du discours de dame VK, membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

En effet, les haoussas utilisent leur capitale sociale qui est leur origine pour rendre moins compétitives les femmes de l'association « Eklo éhoun ». Ils arrivent à convaincre le reste de leur frère pour qu'ils s'allient avec eux. Cette situation détériore les conditions des femmes et crée un sentiment d'incertitude au niveau de l'association.

Toute rationalité économique, technique et organisationnelle d'entreprise recouvre en fait de nombreuses incertitudes, qui constituent comme des « accrocs » à la logique de l'ensemble.

Ainsi, toute organisation est soumise à des multitudes d'incertitudes. Les plus visibles aux yeux de Ph. Bernoux (1985) sont celles qui viennent de l'environnement comme par exemple le changement des techniques de production ou de communication, l'évolution des marchés ou le recrutement de nouveaux membres.

Enfin, le manque d'organisation crée un dysfonctionnement interne au sein de l'association.

En effet, le fait que ces femmes pratiquent leur commerce de façon autonome ne leur permet pas de pouvoir mieux être en compétition avec les haoussas.

Leur manque d'organisation et d'unité a fait que ces haoussas ont connu la provenance de l'attiéké.

Et face aux moyens dont ils disposent ils développent des stratégies pour fragiliser l'activité que ces femmes exercent.

CHAPITRE III : OUTILS DE PRODUCTION DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ

I. LA FAIBLESSE DU DISPOSITIF TECHNIQUE DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ

I-1. Mauvais conditionnement de l'attiéké

L'endroit où est stocké l'attiéké à la gare UTB laisse à désirer.

Pour dame X :

*« Où on met l'attiéké c'est pas propre ohh
mais on ne sait pas où on va mettre, on n'a pas de
coin bien pour mettre »* (extrait du discours de
dame X, membre de l'association « Eklo éhoun ».

Source : Notre enquête, 2018).

En effet, le lieu où est rangé l'attiéké n'est pas tout à fait sain. Cette situation ne montre pas véritablement le sérieux de la chose. Ce conditionnement qui est plutôt humide ne permet pas la conservation durable de cette denrée.

Selon Dame E : *« les sacs d'attiéké d'autre
se déchirent quand on met dans le car, arrivé ici
on met scotch dessus, mais si on n'a pas vite vu le
sable rentre dans l'attiéké et les clients se
plaignent, mais on n'a pas d'autre sac à part
cela »* (extrait du discours de dame E, membre de
l'association. Source : Notre enquête, 2018).

Ainsi, le mauvais conditionnement de l'attiéké fait que par moment ces dernières font des pertes, elles sont obligées de solder rapidement la marchandise. Aussi du point de vue social ceci diminue la qualité de leur produit.

Enfin l'attiéké étant un aliment prêt à être consommé, il convient de l'entourer de tous les soins pour garantir la sécurité sanitaire jusqu'au consommateur car s'il est souillé en raison de mauvaise condition de transport et d'hygiène, il constitue un danger pour les consommateurs.

I-2. La chaîne du transport

Lorsque l'attiéké est vendu sur les marchés, le prix du transport varie selon la distance.

C'est dans cet élan que Dame E dit ceci :

« Si on prend l'attiéké à Bouaké, Yamoussokro, on paye 1000F si c'est Daloa on paye 2000F, sur chaque sac on va payer ça on gagne combien ? » (Extrait du discours de Dame E, membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

La distance est un facteur essentiel dans la commercialisation de l'attiéké, elle peut par moment fragiliser l'économie des commerçantes.

Dame X raconte :

« On n'a pas nous même de véhicule, tout notre argent rentre dans transport, tu vas donner l'argent aux femmes qui préparent pour qu'elles mettent dans charrette pour envoyer en ville, là-bas encore on va donner l'argent pour qu'ils mettent dans car pour envoyer ici » (extrait du discours de dame X, membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

En effet, le portage, la charrette et la camionnette sont les moyens de transport généralement utilisés par les femmes qui préparent l'attiéké dans les

villages. Lorsqu'on débarque l'attiéké à la gare routière il est acheminé au travers de la compagnie UTB.

À l'exception des fabricants industriels d'attiéké qui disposent de véhicules spécialement affectés au transport de leur marchandise, les femmes de l'association « Eklo éhoun » utilisent les moyens de transport à leur portée. Ces moyens de transport ne sont pas toujours adaptés.

De plus, des villages vers Abidjan, un même véhicule transporte en vrac de l'attiéké et diverses marchandises (huile de palme, orange, banane).

Le risque de contamination est élevé particulièrement pendant la saison pluvieuse.

Par ailleurs, la durée du trajet varie d'un véhicule à un autre selon la distance, l'état de la route et la durée d'escale, ce qui engendre par moment des retards dans la livraison des produits, or si l'attiéké n'est pas livré à temps, les clients vont prendre ailleurs.

Fayol (op cit), explicite mieux ces propos en disant que la prospérité d'une entreprise industrielle dépend souvent de la fonction commerciale autant que le fonctionnement technique ; si le produit ne s'écoule pas c'est la ruine.

II. LIEU D'OCCUPATION PRECAIRE ET MENACE DE DÉGUERPISSEMENT

II-1. Lieu d'occupation anarchique

Les femmes de l'association rencontrent des problèmes liés à leur lieu d'occupation.

C'est dans cette optique que Dame E dit ceci :

« À chaque moment on ne fait que regarder, tu veux bien dormir tu ne peux pas. C'est une gare oh si tu ne fais pas attention ta marchandise va disparaître, surtout qu'on est Adjamé ou les gens n'ont pas peur » (extrait du discours de dame E,

membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

En effet, les femmes de l'association étant installées à l'intérieur de la gare UTB qui reçoit des milliers de personnes par jour, sont confrontées à un sentiment de peur. Elles sont toujours aux aguets. Elles jouent à la fois le rôle de policier et le rôle de commerçante.

De plus, si elles voient quelqu'un dont le visage n'est pas familier près de leur marchandise, elles commencent à se poser elles-mêmes plein de questions et aussi à celui qui est devant elle. Cela par moment repousse les personnes qui voulaient prendre de l'attitude avec elle.

Enfin, cette situation n'est pas toujours facile à surmonter, car cela suscite un sentiment de manque de confiance en soi et envers les autres.

II-2. Une place incertaine

La place occupée par les femmes de l'association à la gare UTB ne leur appartient pas.

Dame E tient les propos suivants :

« La place où nous sommes d'un moment à l'autre on peut nous dire de partir. C'est à cause de Dieu que nous sommes encore là, on n'a pas toujours l'argent pour donner à UTB. C'est 10.000F on paye par mois à UTB » (extrait du discours de dame E, membres de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

En effet, l'espace que les femmes de la gare UTB occupent ne leur appartient pas. Celle-ci doit s'acquitter de leur cotisation mensuelle.

Cependant, ce n'est pas toujours que ces femmes ont l'argent pour s'acquitter de leur cotisation mensuelle. Face à cela, elles sont souvent menacées de quitter les lieux.

Dame X affirme que :

« On est obligé de négocier avec eux, sinon ils vont nous chasser, c'est ou on va aller »

(extrait du discours de dame X, membre de l'association. Source : Notre enquête, 2018).

Les femmes de l'association doivent avoir un cadre propre à elle si elles veulent être professionnelles.

CONCLUSION

Notre étude a porté sur la commercialisation de l'attiéké et la vulnérabilité des femmes dans le district d'Abidjan : cas de l'association « Eklo Ehoun » de la gare UTB d'Adjamé.

Il s'agissait pour nous d'analyser les facteurs contribuant à la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

Ainsi, nous avons retenu comme hypothèse que la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » est liée au manque d'organisation de celles-ci.

Afin, de cerner la vulnérabilité des femmes de l'association, nous avons utilisé l'approche qualitative.

Les données empiriques recueillies ont été interprétées sous l'angle du courant de l'administration de Fayol, et de la théorie de l'acteur et le système de Michel Crozier et de Friedberg.

Au terme de notre étude, nous sommes parvenus aux résultats suivants : la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » est comme le prévoyait notre hypothèse, en d'autres termes la vulnérabilité des femmes est liées au manque d'organistion de ces dernières.

Par ailleurs comme le dit Braud (2006), les sciences sociales ne peuvent s'enfermer dans un discours clos sur elles-mêmes, ni prétendre à une « absurde gratuité », alors nous proposons d'apporter quelques recommandations afin d'aider les femmes de l'association de sortir de l'état actuel.

D'abord, il est fondamental que les femmes de l'association « Eklo éhoun » s'unissent véritablement, qu'elles choisissent d'un commun accord une présidente qui fera régner l'unité de commandement.

Ensuite, elles doivent se mettre en coopérative pour bénéficier de tous les avantages du commerce du vivrier.

Enfin, elles doivent se mettre en filière du manioc, cela est le gage de leur sécurité, car seul les ivoiriens sont responsables de la filière. Toutefois, la réalisation de cette étude ne suffit pas à appréhender la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun », car, en bien d'aspect, cette étude comporte des limites.

En effet, elle est focalisée sur les femmes de l'association alors que la pratique du terrain révèle d'autres acteurs comme l'État, les haoussas.

BIBLIOGRAPHIE

- **Banque mondiale (2008)**, *L'agriculture au service du développement dans le monde*. Paris, De Boeck supérieur, p 456.
- **Braud Philippe (2006)**, *Sociologie Politique*. Paris, LGDJ, 8^e édition.
- **Robert Castel (1994)**, *La dynamique des processus de marginalisation de la vulnérabilité à des affiliations*. Cahiers de recherche sociologique. Montréal, Athéna, pp 11-27.
- **Combe Emmanuel (2002)**, *La politique de la concurrence*. Paris, La découverte.
- **Frédéric Léone et Freddy Vinet (2006)**, *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles*. Montpellier, PULM, Gérisque.
- **France Active (2012)**, Guide Association et difficulté. [En ligne], source : <https://www.franceactive.org/download/guide-association-difficult/>
- **Formarier Monique et Poirier Coutansais Geneviève (1986)**, « Le cadre conceptuel dans la recherche », In *Recherches en soins infirmiers*, n°4.
- **Generadis (2010)**, *Des petites subventions qui transforment la vie des femmes*. Canada, IDRC-CRDI, CTA, IICD/HIVO.
- **Fayol Henri (1916)**, *Administration industrielle et générale*. Paris, Dunod.
- **Landau Ralph (1992)**, Technology, Capital formation and US. In *International Productivity and competitiveness*, 299-235.
- **Michel Crozier et Friedberg (1970)**, *L'acteur et le système*. Paris, Seuil.

- **Pinto Roger et Grawitz Madeleine (1981)**, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.
- **Philippe Bernoux (1985)**, *Sociologie des organisations. Initiation théorique suivie de douze cas pratique*, Paris, Seuil, 6^e édition.
- **N'Da Paul (2002)**, *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, EDUCI, P144.
- **N'Da Paul (2015)**, *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines*, Paris, l'Harmattan, P 273.
- **Quivy Raymond et Van Campenhoudt (1995)**, *Manuel de recherches en sciences sociales*. Paris, Dunod.
- **Savoie-Zajc Lorraine** « Comment peut-on scientifiquement construire un échantillonnage scientifiquement valide ? ». In *RECHERCHES QUALITATIVES*, Hors-série, n°5, pp.99-111.
- **Thomas Hélène (2010)**, *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Belle combe- en- Bouges, Croquant.
- **Tremblay Robert et Perrier Yvan (2006)**, *Savoir plus: outils et méthode de travail intellectuel*. Paris, Chenalière 2^e Ed.
- **Sophie Ebermeyer (2002)**, *Economy and Humanism*. Paris, PUF.
- **Sharples Jerry et Milham Nick (1990)**, Longrun competitiveness of Australian agriculture. In *US Department of Agriculture*, n°243, P53.
- **Stéphane Bouchard et Bernard Rivière (2000)**, *De psychologie Clinique de la personne âgée*. Presse de l'université d'Ottawa et Paris, Masson.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AUX FEMMES DE EKLO EHOUN

1. Le bureau de l'association « Eklo Ehoun »
2. Le motif de création de l'association
3. La configuration des commerçantes et la nature des rapports sociaux
4. Le déroulement de la vente

ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AUX FEMMES DE EKLO EHOUN

1. Les réalités du commerce
2. Le mode de gestion du commerce
3. La relation de vente qui existe entre client et commerçante.

ANNEXE3 : GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRÉ AU RESPONSABLE DES COOPERATIVES

1. L'appui de l'OCPV aux commerçantes d'attiéké
2. Les conditions à remplir pour être accompagné par l'Office de Commercialisation des Produits Vivriers
3. Le but de création de l'OCPV

**ANNEXE 4: GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE AU
RESPONSABLE DES SYSTEMES D'INFORMATION
SUR LE MARCHE**

1. Le moyen par lequel les femmes d'Eklo éhoun sont informées
2. les structures qui accompagnent les femmes

ANNEXE 5 : ENTRETIEN AVEC UNE COMMERÇANTE



ANNEXE 6 : le sac d'attiéké



TABLE DES MATIERES

DÉDICACE	IV
REMERCIEMENTS	V
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	VII
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE	3
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE.....	4
I- JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	4
<i>I-1. Motivations personnelles</i>	4
<i>I-2. Motivation scientifique</i>	5
<i>I-3. Motivations sociales</i>	5
II. PROBLÉMATIQUE.....	6
III. HYPOTHÈSE ET VARIABLES	11
<i>III-1. Hypothèse</i>	11
<i>III-2. Variables</i>	12
IV. MODÈLE D'ANALYSE.....	12
V. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	14
V.1. OBJECTIF GENERAL	15
V-2. OBJECTIF SPECIFIQUE	15
VI. REVUE DE LA LITTÉRATURE	15
<i>VI-1. Facteur d'exclusion au mécanisme d'aide</i>	16
<i>VI-2. Mécanisme de transformation de clients en concurrents</i>	25
<i>VI-3. Outils de production des femmes des associations</i>	34
VII. APPROCHE CONCEPTUELLE.....	39
<i>VII-1. La commercialisation</i>	39
<i>VII-2. La vulnérabilité</i>	40

VII-3. <i>La compétitivité</i>	41
VIII. CHAMP DE REFERENCE THEORIQUE :.....	41
VIII-1. <i>La théorie de l'administration d'Henri Fayol</i>	41
VIII-2. <i>La théorie de l'acteur et le système de Michel Crozier et</i>	43
<i>de Erhard Friedberg</i>	43
CHAPITRE II : CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE.....	45
I- DÉLIMITATION DU CHAMP DE L'ETUDE	45
I-1. <i>Champ géographique</i>	45
I-2. <i>Champ social</i>	46
I-3. <i>Champ sociologique</i>	46
II. PROCEDURES DE COLLECTE DES DONNEES.....	47
II-1. <i>Technique de collecte des données</i>	47
II-1-1. La recherche documentaire.....	48
II-1-2. L'observation	48
II-1-3. L'entretien.....	49
II-2. INSTRUMENT DE COLLECTE DES DONNEES.....	49
II-2-1. Guide d'entretien.....	49
III-1. L'échantillonnage qualitatif.....	51
III-2. Depouillement.....	52
IV. MÉTHODES D'EXPLOITATION DES DONNÉES RECUEILLIES	52
IV-1. Analyse de contenu	53
V. MÉTHODES D'ANALYSE DES DONNÉES	56
V-1. La methode comprehensive	56

DEUXIÈME PARTIE : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ ET PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	58
CHAPITRE I : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ.....	59
I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ	59
<i>I-1. Historique de la commune d'Adjamé</i>	<i>59</i>
<i>I-2. Situation géographique de la commune d'Adjamé</i>	<i>60</i>
<i>I-3. Les dirigeants de la commune d'Adjamé.....</i>	<i>61</i>
<i>I-4. Les réalisations de la commune d'Adjamé</i>	<i>61</i>
II. LES DIFFICULTÉS DE LA COMMUNE D'ADJAMÉ.....	62
<i>II-1. L'occupation anarchique des trottoirs.....</i>	<i>62</i>
<i>II-2. L'insécurité</i>	<i>62</i>
<i>II-3. L'insalubrité.....</i>	<i>63</i>
CHAPITRE II : PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	64
I. HISTORIQUE DE LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN »	64
II. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION.....	64
III. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION.....	66
IV. OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.....	67
V. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION.....	67
TROISIÈME PARTIE : LES FACTEURS EXPLICATIFS DE LA VULNERABILITE DES FEMMES DE L'ASSOCIATON « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAME	69
CHAPITRE I : EXCLUSION AU MÉCANISME D'AIDE DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	70

I. FORME D'ORGANISATION, L'OBJET DE L'ASSOCIATION ET MARGINALISATION JURIDIQUE, ET LA MARGINALISATION SOCIALE	70
.....	70
<i>I-1. L'objet et la marginalisation juridique de l'association.....</i>	70
<i>I-2. La marginalisation sociale.....</i>	72
II. FORME D'ORGANISATION ET EXCLUSION DES MÉCANIMES D'AIDE	74
.....	74
<i>II-1. L'exclusion au prêt bancaire</i>	74
<i>II-2. Exclusion des subventions</i>	76
CHAPITRE II : MÉCANISME DE TRANSFORMATION DES CLIENTS EN CONCURRENTS DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAME	78
.....	78
III. LES DYSFONCTIONNEMENTS INTERNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION	78
.....	78
<i>III-1. L'autonomie des membres de l'association</i>	78
<i>III-2. Transformation de clients en concurrent.....</i>	79
IV-LES STRATEGIES LIEES A LA ZONE D'INCERTITUDE	81
.....	81
<i>IV -1. La mobilisation des capitaux financiers des haoussas</i>	81
<i>IV-2. La mobilisation du capital social.....</i>	82
CHAPITRE III : OUTILS DE PRODUCTION DES FEMMES DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	84
.....	84
I. LA FAIBLESSE DU DISPOSITIF TECHNIQUE DE L'ASSOCIATION « EKLO EHOUN » DE LA GARE UTB D'ADJAMÉ	84
.....	84
<i>I-1. Mauvais conditionnement de l'attiéké.....</i>	84
<i>I-2. La chaine du transport.....</i>	85
II. LIEU D'OCCUPATION PRECAIRE ET MENACE DE DÉGUERPISSEMENT	86
.....	86
<i>II-1. Lieu d'occupation anarchique</i>	86

<i>II-2. Une place incertaine</i>	87
CONCLUSION.....	89
BIBLIOGRAPHIE.....	91
ANNEXES.....	93

RÉSUMÉ

Cette étude s'est proposée d'analyser les facteurs explicatifs de la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » de la gare UTB d'Adjamé.

Pour ce faire, une mobilisation de techniques de collecte de données en l'occurrence la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien et les outils de collecte de données à savoir le guide d'entretien soutenue par la méthode compréhensive a déterminé notre itinéraire méthodologique. Il ressort de nos investigations que la vulnérabilité des femmes de l'association « Eklo éhoun » est liée à l'exclusion au crédit bancaire. Aussi il y a un dysfonctionnement en son sein. Et enfin leurs mécanismes de production sont précaires. Cette recherche nous a permis de comprendre au plan scientifique le fonctionnement de l'acteur social dans l'organisation, et les relations de pouvoir qui existent en son sein.

Mots clés : commercialisation, vulnérabilité, compétitivité